

N° 60/61 - bimensuel - 11 février 2000

Ministère
de la culture et
de la communication

3 rue de Valois
75042 Paris Cedex 01

3615 Culture
www.culture.gouv.fr

LA LETTRE D'INFORMATION

Ministère de la culture
et de la communication

Aux portes de l'an 2000. © Vincent Leroux

UNE
ANNÉE
2000
SOUS
LE SIGNE
DE LA
CULTURE

Dossier
**Les grandes
priorités
du ministère
pour 2000**

ISSN 1255 - 6270

A nos lecteurs

Après une pause de six semaines, la *Lettre d'information* est de retour avec un numéro double. Il propose un bilan de ce début d'année marqué au signe de la culture, et explique les objectifs prioritaires qui seront poursuivis tout au long de l'an 2000. A compter du prochain numéro, le 62, la *Lettre d'information* retrouvera son rythme bimensuel.

Directeur de la publication : Gérard Métoudi
Rédacteur en chef : Jean-Paul Ciret
Rédaction : Paul-Henri Doro 01.40.15.83.65, Sophie de Castelnaud 01.40.15.82.95
Comité de rédaction : Jacques Bordet, Adeline Boulanger-Coustou, Sandra Cattini, Robert Fohr, Alain Fougeray, Nicole Gasser, Anne Laborde, Martine Lehmanns, Laurent Maillaud, Catherine Merlihot
Conception graphique : Jeanne Verdoux
Impression : Maulde et Renou
N° de commission paritaire : 1290 AD, nouvelle série
Tirage : 34 000 exemplaires
2 F le numéro

Pour recevoir la lettre d'information :
Adresser une demande écrite au DIC, Ministère de la culture et de la communication
3 rue de Valois, 75042 Paris cedex 01
Fax : 01.40.15.87.05, Minitel : 3615 Culture,
internet : <http://www.culture.gouv.fr>



Dossier

Les grandes priorités du ministère pour 2000

Soutenir la création ; faire droit à la diversité des styles ; faciliter l'accès des publics aux œuvres culturelles
page 11

Actualité

Une année 2000 sous le signe de la culture

Les vœux de Catherine Trautmann
page 2

La culture pour tous, tous azimuts

Festivités, mesures tarifaires, réouverture du centre Pompidou
page 4

Catherine Trautmann annonce une première vague de nominations dans les théâtres

Catherine Anne, Gilberte Tsai, José Montalvo et Dominique Pitoiset viennent d'être nommés
page 7

Après la tempête

Estimer les dégâts, dégager les crédits, procéder aux réparations
page 8

Le projet de loi sur l'audiovisuel devant le Sénat

Les dispositions essentielles ont été validées par le Sénat
page 10

Gina Pane, une artiste dans le corps enseignant

Une exposition à l'École des beaux-arts du Mans
page 15

Télévision numérique

Les conclusions du rapport de Raphaël Hadas-Label
page 16

Un nouveau conseil supérieur de la langue française

Installation par Lionel Jospin
page 18

Le Printemps des musées

Comment naît une affiche ?
page 19

Monuments historiques et handicapés

Pour un meilleur accès
page 20

Portrait

Jean Blaise

Le directeur du Lieu unique à Nantes nous parle de cette scène nationale
page 16

UNE ANNÉE 2000 SOUS LE SIGNE DE LA CULTURE POUR TOUS

Le 13 janvier, Catherine Trautmann a transmis ses vœux à la presse. A cette occasion, la ministre a précisé ses objectifs pour l'année qui commence.

C'est donc bien sous le signe de la culture que s'est ouverte l'année 2000. Passé le plaisir nécessairement éphémère de la fête, il y a le durable. Les fêtes qui ont marqué le passage à l'an 2000, ont connu un énorme succès. Celles qui ont eu lieu en France, notamment à Paris, ont été particulièrement remarquées et appréciées. A cet égard, j'ai voulu prendre date au travers de plusieurs événements culturels importants.

Au premier chef, il y a bien entendu la **réouverture au public du Centre Pompidou** après 27 mois de travaux. Lorsque nous avons procédé, avec Jean-Jacques Aillagon, à l'ouverture des portes au matin du 1^{er} janvier, nous n'imaginions certes pas être seuls, mais nous ne pensions pas découvrir une aussi longue file d'attente. 80000 visiteurs sont ainsi, en deux jours, venus découvrir ce qui est devenu le plus grand et le plus riche musée d'art contemporain du monde. Ce succès est d'autant plus remarquable, que dès le 2 janvier, l'ensemble des musées et des monuments nationaux étaient ouverts gratuitement, comme ils le seront tous les premiers dimanches du mois. Premier bilan : une affluence de 60 % supérieure à celle mesurée le premier dimanche de janvier 1999.

DÉMOCRATISER L'ACCÈS À LA CULTURE

Nous pouvons ainsi vérifier que le désir de découverte - ou de redécouverte - culturelle anime un très large public. Encore convient-il de savoir **réduire les obstacles qui entravent le développement des pratiques culturelles**, et qui sont, on le sait bien, d'ordre géographique, économique mais aussi social. La politique que je conduis vise à les prendre en compte simultanément.

Si vous vous êtes principalement intéressés aux mesures d'ordre économique, ce que je comprends et ce dont je vous remercie, il me semble essentiel de ne pas délaissier celles, moins spectaculaires mais essentielles, qui concernent l'éducation artistique ou le soutien aux pratiques en amateur. Oui, je fais de la démocratisation culturelle l'axe porteur de ma politique, parce que je crois que l'une des réponses aux mutations de notre monde passe par l'accès à la culture, faite de mémoire et d'innovation, de confrontation avec les œuvres.

Le **tarif unique, fixé à 50F le jeudi**, que je viens de mettre en place, dans les cinq théâtres nationaux qui relèvent directement de ma responsabilité, est un signe clair et lisible. Nous avons jusqu'ici essentiellement travaillé à construire un public fidèle autour de

chaque théâtre. Je souhaite que l'on s'attache désormais à construire également un public pour l'ensemble du théâtre, un public plus représentatif de la population dans sa diversité.

A l'instar des **dimanches gratuits dans les musées**, ces mesures tarifaires sont ainsi destinées à relancer une réflexion sur nos façons de nous porter à la rencontre de nos publics.

CLARIFIER LE PAYSAGE MÉDIATIQUE

La loi sur l'audiovisuel, dont la discussion se poursuivra pour s'achever au cours de ce premier semestre, fait partie intégrante de cette politique. En renforçant le service public de la télévision, cette réforme vise à améliorer la qualité des programmes. C'est pour le gouvernement une exigence, s'agissant de la première pratique culturelle des Français. Il n'y a pas de vie culturelle active sans médiation. La télévision a un rôle essentiel à jouer en la matière. Il n'y a pas de démocratie sans médias entreprenants et indépendants. Notre réforme contribue à les conforter.

En 2000 comme en 1999, les dossiers ne manqueront pas. En premier lieu, celui de **la distribution de la presse**. Devant les turbulences que traverse ce secteur, j'ai confié une mission à Jean-Claude Hassan, afin de mettre en lumière les points de convergence, que je souhaite les plus nombreux possibles, pour que perdure, au travers des Nouvelles messageries de la presse parisienne, la culture de solidarité entre éditeurs et entre titres et l'accès le plus large aux lecteurs. Il y va du pluralisme de la presse.

Je me réjouis également que **l'Agence France-Presse**, cette grande agence mondiale, se soit engagée sur la voie du développement au travers d'une concertation interne et externe. Son président pourra compter sur l'Etat pour mener à bien cette mission.

Je vous informe par ailleurs que j'ai récemment saisi ma collègue Elisabeth Guigou, d'une proposition tendant à supprimer dans la loi de 1881, les peines d'emprisonnement pour diffamations et injures envers les particuliers. Leur suppression aurait vertu d'exemplarité pour de nombreux pays.

Enfin, deux incidents ont récemment mis en lumière la nécessité de demeurer vigilant pour préserver le droit à l'information à travers notamment **la protection des sources**. Les règles en matière de perquisition, fixées par le code de procédure pénale, n'ont, à l'évidence, pas été respectées. Cela m'a choqué. Vous me trouverez toujours à vos côtés pour faire respecter les droits des journalistes, c'est-à-dire le droit à une information libre.

La réunion, au sein d'un même ministère, des départements de la culture et des médias, dans leur diversité technologique, commence ainsi, me semble-t-il, à porter ses fruits. La récente fusion entre AOL et Time Warner vient en tout cas confirmer l'analyse que nous faisons du rôle central et spécifique du média internet. Les activités de communication sont au cœur de la nouvelle économie. Leur développement nécessite de disposer de contenus adaptés à ce nouveau média. Le réseau des réseaux est une formidable opportunité pour la diffusion des œuvres culturelles, donc pour la démocratisation de l'accès à la culture. Je souhaite que la présidence française de l'Union soit mise à profit pour permettre une mobilisation européenne sur cette question du média internet et du développement de ses contenus.

Je me réjouis également de la concrétisation de l'alliance entre le groupe Lagardère et le groupe Canal+. Elle contribuera au renforcement de ses opérateurs au moment où nous avons besoin de groupes de communication puissants, français et européens, dès lors que les règles de la concurrence sont respectées et le pluralisme préservé.



Photo Farida Brechemier-Guerdjou

AFFIRMER NOS POSITIONS SUR LE PLAN EUROPÉEN

Au cours de cette année 2000, **les enjeux européens et mondiaux** resteront au premier plan. Et, au cœur de ces enjeux, les problèmes culturels. Le déroulement de la Conférence de Seattle l'a parfaitement illustré. Les manifestants de Seattle ne se sont pas dressés contre l'ouverture des frontières ou l'établissement des règles du jeu à l'échelle mondiale. Mais ils veulent, à juste titre, que cette ouverture ne se fasse pas au détriment de leur qualité de vie, de leur identité et de leur culture. Ce qu'ils rejettent, c'est l'imposition de règles conduisant inéluctablement à l'uniformité. Ce qu'ils défendent, c'est le maintien de la diversité culturelle.

Le débat sur l'avenir reprend donc, aujourd'hui, une force particulière. Au centre de ce débat une question centrale, une question éminemment culturelle : comment évoluer tout en restant soi-même ? Comment s'ouvrir aux autres sans se renier ? Cette préoccupation sera au cœur de la présidence française de l'Union européenne.

PRENDRE LE RISQUE DE L'INFORMATION

Le monde dans lequel nous vivons reste un monde dangereux. Il serait fou de croire que le processus de paix engagé en Europe au lendemain de la seconde guerre mondiale est irréversible. La paix chez nous n'est pas définitivement acquise et la guerre continue de faire rage à nos portes.

Nombreux sont vos confrères qui en rendent compte chaque jour dans des conditions périlleuses. Ce ministère est aussi le leur. J'adresse à tous ceux qui risquent leur vie pour nous permettre d'être le mieux informés possible l'expression de notre reconnaissance collective et l'assurance de notre soutien dans les épreuves qui peuvent les atteindre. Je pense plus spécialement aux 36 journalistes qui ont payé de leur vie, en 1999, l'exercice de leur métier.

Nous avons placé les célébrations de l'An 2000 sous le signe d'un **rapport nouveau de l'homme avec la nature**. Nous ne pouvons pas deviner à quel point celle-ci viendrait nous rappeler sa force et la violence de ses lois.

Le patrimoine historique dont nous avons la charge a particulièrement souffert. Le Premier ministre a annoncé hier que 600 millions de francs de mesures nouvelles seraient consacrés à la réparation des dommages causés au patrimoine culturel appartenant à l'Etat. En outre, le ministère de la culture contribuera à hauteur de 200 millions de francs à la réparation des dommages causés au patrimoine culturel des collectivités locales et des propriétaires privés. Je ferai, lors d'une conférence de presse, le 9 février, le bilan complet de ces dommages et je présenterai le détail des mesures destinées à les réparer.

LA CULTURE POUR TOUS, TOUS AZIMUTS

Festivités, mesures tarifaires, réouverture du centre Pompidou



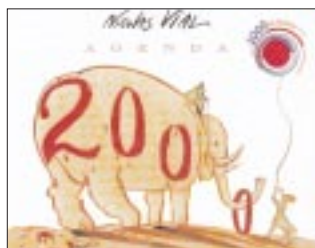
Catherine Trautmann et Henri Loyrette, directeur du musée d'Orsay

Catherine Trautmann a souvent expliqué que : « démocratiser l'accès à la culture, ce n'est pas adapter la culture à un public plus large, mais susciter un désir de culture, encore trop minoritaire aujourd'hui ». Pour susciter ce désir de culture, la ministre a décidé notamment de nouvelles mesures tarifaires comme incitatives : le tarif unique de 50 francs, tous les jeudis, dans les théâtres nationaux. Depuis le 3 octobre 1999, les 100 monuments nationaux sont gratuits tous les premiers dimanches du mois. Cette mesure a entraîné une augmentation de la fréquentation de 78% en moyenne dès le premier dimanche. Depuis le 2 janvier 2000, la gratuité tous les premiers dimanches du mois s'applique également aux 34 musées nationaux, ce qui a entraîné une augmentation moyenne de la fréquentation de 60%. Enfin l'accès aux monuments nationaux, comme pour les musées nationaux, est désormais gratuit, tous les jours, pour tous les jeunes de moins de 18 ans. Si l'on ajoute à ces mesures, les grands succès publics rencontrés par les festivités de l'an 2000 et par la réouverture du Centre Pompidou, on pourra souhaiter au seuil de cette année 2000, comme tous ces événements le laissent présager, que le public et les créateurs s'y rencontrent.

UN AGENDA POUR FÊTER LE PASSAGE DU SIÈCLE AU MILLÉNAIRE

Illustré par Nicolas Vial, cet agenda nous invite, chaque mois, chaque semaine, chaque jour à voir le monde différemment, avec humour et imagination.

En vente en librairie



GRAND SUCCÈS DU PREMIER DIMANCHE DE GRATUITÉ DANS LES MUSÉES NATIONAUX

Catherine Trautmann a lancé, le dimanche 2 janvier 2000, l'ouverture gratuite des musées nationaux, le premier dimanche de chaque mois. La gratuité s'applique aux 34 musées nationaux, répartis à Paris et en région et s'inscrit dans le cadre de la politique de la ministre visant à élargir l'accès à la culture. Une autre mesure prise par Catherine Trautmann va dans le même sens : la gratuité des monuments nationaux, tous les jours, pour les jeunes de moins de 18 ans. Elle s'ajoute à celle déjà en cours dans les musées nationaux.

Une fréquentation

accrue de 60% en moyenne

Au cours de ce premier dimanche de gratuité, les musées nationaux ont connu une fréquentation supérieure de 60% à celle d'un dimanche normal.

Le musée du Louvre - ouvert gratuitement un dimanche par mois depuis déjà deux ans - a enregistré une affluence record de 38 000 personnes contre 25 000 pour un dimanche gratuit normal. Et plusieurs autres musées parisiens ont également enregistré des records : 3 050 visiteurs au musée Rodin, 16 500 au musée d'Orsay...

Même le château de Versailles, qui a particulièrement souffert de la tempête et dont seuls les Grands appartements étaient ouverts, a connu une augmentation de sa fréquentation : 16 400 visiteurs contre 7 000 (Grands appartements uniquement) en 1999.

Les musées nationaux de province ont également vu croître leur fréquentation. Ainsi, la musée Fernand Léger, à Biot (Alpes-Maritimes), a vu, le dimanche 2 janvier, un triplement de sa fréquentation par rapport à un dimanche normal.

VARIATION DE LA FRÉQUENTATION DANS LES PRINCIPAUX MUSÉES NATIONAUX

Comparaison entre le 2 janvier 2000, premier dimanche gratuit et le 3 janvier 1999

| MUSEE | 03-01-1999 | 02-01-2000 | ÉVOLUTION |
|------------------------------|---------------|---------------|-------------|
| PARIS | | | |
| Orangerie | 1924 | 2331 | 21 % |
| Louvre | 24458 | 38 000 | 55 % |
| Picasso | 3143 | 3 686 | 17 % |
| Moyen-Age-Cluny | 882 | 2223 | 152 % |
| Delacroix | 102 | 336 | 229 % |
| Rodin | 1721 | 3 050 | 77 % |
| Orsay | 12306 | 16483 | 34 % |
| Arts & Trad. Pop. | 235 | 264 | 12 % |
| ILE DE FRANCE | | | |
| Fontainebleau (g&p app.) | 735 | 1441 | 96 % |
| Antiquités nat. (St Germain) | 159 | 430 | 170 % |
| Domaine de Versailles * | 7119 | 16 344 | 130 % |
| Malmaison-Bois-Préau | 230 | 450 | 96 % |
| Céramique (Sèvres) | 78 | 136 | 74 % |
| Renaissance (Ecouen) | 72 | 241 | 235 % |
| AQUITAINE | | | |
| Préhistoire (Les Eyzies) | 18 | 11 | -39 % |
| Pau | 99 | 177 | 79 % |
| BOURGOGNE | | | |
| Magnin (Dijon) | 42 | 99 | 136 % |
| CORSE | | | |
| Maison Bonaparte (Ajaccio) | 32 | 42 | 31 % |
| LIMOUSIN | | | |
| Porcelaine (Limoges) | 29 | 111 | 283 % |
| PICARDIE | | | |
| Coop. Franco-américaine | 64 | 20 | -69 % |
| Compiègne | 168 | 495 | 195 % |
| PROVENCE | | | |
| -ALPES-CÔTE D'AZUR | | | |
| F. Léger (Biot) | 42 | 112 | 167 % |
| Marc Chagall (Nice) | 682 | 642 | -6 % |
| TOTAL | 54 340 | 87 124 | 60 % |

*Grands appartements uniquement

LA GRATUITÉ DES MUSÉES LE PREMIER DIMANCHE DE CHAQUE MOIS, TOUTE L'ANNÉE, DANS TOUTE LA FRANCE

Une initiative rejointe par la ville de Toulouse

L'initiative du ministère de la culture concernant la gratuité dans les musées nationaux fait des émules dans les villes de France : le conseil municipal de Toulouse a décidé d'instituer la gratuité d'accès aux cinq musées de la ville rose le premier dimanche de chaque mois. Adoptée vendredi sur proposition du député-maire Dominique Baudis, cette mesure de gratuité est entrée en vigueur le dimanche 9 janvier. Les cinq musées toulousains visés par cette mesure sont le musée des Augustins (sculptures et peintures, de l'art roman à la fin du XIX^e siècle), le musée Georges-Labit (art

indien, cambodgien, antiquités égyptiennes et coptes), le musée Pual-Dupuy (dessins et estampes), le musée des Jacobins (art gothique) et le musée Saint-Raymond (sculptures antiques)

Musées nationaux ouverts gratuitement le premier dimanche de chaque mois**A PARIS**

Musée des arts d'Afrique et d'Océanie
Musée des arts asiatiques-Guimet (actuellement fermé pour travaux)
Musée des arts et traditions populaires
Musée Delacroix
Musée d'Ennery (actuellement fermé pour travaux)
Musée Gustave Moreau
Musée Hébert

Musée Henner
Musée du Louvre
Musée du Moyen Age-Thermes de Cluny
Musée national d'art moderne
Musée d'Orsay
Musée de l'Orangerie (actuellement fermé pour travaux)
Musée Picasso
Musée Rodin

AUX ENVIRONS DE PARIS

Musée de Versailles et de Trianon
Musée des antiquités nationales à Saint-Germain-en-Laye
Musée des Granges de Port-Royal à Magny-les-Hameaux
Musée du château de Fontainebleau
Musée des châteaux de Malmaison et de Bois-Préau
Musée de la céramique à Sèvres
Musée de Renaissance à Ecouen

Musée du château de Compiègne

EN RÉGION

Musée de la coopération franco-américaine à Blérancourt
Musée Magnin à Dijon
Musée des deux victoires à Mouilleron-en-Pareds
Musée de la porcelaine Adrien-Dubouché à Limoges
Musée de l'île d'Aix
Musée de la préhistoire aux Eyzies-de-Tayac
Musée du château de Pau
Musée du Message biblique Marc Chagall à Nice
Musée Fernand Léger à Biot
Musée Picasso La guerre et la paix à Vallauris
Musée de la maison Bonaparte à Ajaccio

Centre Pompidou le 1^{er} janvier 2000

LE CENTRE NATIONAL D'ART ET DE CULTURE GEORGES POMPIDOU Les journées « portes ouvertes » ont attiré 80 000 spectateurs les 1^{er} et 2 janvier 2000

Catherine Trautmann a rouvert les portes du Centre Georges Pompidou, en compagnie du président de l'établissement Jean-Jacques Aillagon, le samedi 1^{er} janvier 2000 à 11 heures.

L'occasion pour tous les parisiens de redécouvrir cet ensemble multidisciplinaire qui vient de connaître vingt-sept mois de travaux de réhabilitation et de ré-aménagement. Le centre offrira notamment de nouveaux espaces d'exposition (la superficie du musée national d'art moderne atteindra ainsi 14 000 m², soit un gain de 4 500 m²), et des conditions d'accueil et de circulation très sensiblement améliorées.

Conformément à la politique tarifaire de démocratisation des pratiques culturelles que Catherine Trautmann a initiée, le centre Georges Pompidou mènera une politique tarifaire dynamique et incitative auprès d'un public toujours plus large. Le musée national d'art moderne sera notamment ouvert gratuitement tous les premiers dimanches du mois, avec l'ensemble des autres musées nationaux.

L'engagement du ministère s'élève à 576 millions (ré-aménagements intérieurs et la chenille). Cette phase a été précédée de travaux de ré-aménagement technique ainsi que d'une transformation de la piazza portant l'ensemble de la contribution du ministère à plus d'un milliard de francs.

SUCCÈS DE L'OPÉRATION « JEUDIS À 50 F » DANS LES THÉÂTRES NATIONAUX

Pour la première fois le jeudi 6 janvier, les théâtres nationaux ont proposé une représentation au tarif unique de 50 F. L'opération a remporté un grand succès puisque la totalité des places disponibles à la Comédie-Française et au théâtre national de l'Odéon et plus des deux tiers au théâtre national de Strasbourg ont été vendues.

Il s'agit d'une mesure test destinée à évaluer, sur la durée, l'impact d'une politique tarifaire volontariste sur la venue d'un public nouveau. Une étude approfondie sera menée, au long des prochains mois, auprès des spectateurs, afin d'en mesurer les effets.

Le tarif unique de 50 francs s'appliquera tous les jeudis dans les 5 théâtres nationaux : la Comédie-Française - salle Richelieu et salle du Vieux Colombier -, le théâtre national de l'Odéon, le théâtre national de Chaillot, le théâtre national de la Colline, et le théâtre national de Strasbourg. L'accès se fait sans réservation, le jour même, dans la limite des places disponibles.

NOMINATION

Marc Goujard à la tête de la fédération des écomusées et des musées de société

Après quatre années de mandat, Jean-Bernard Gins n'a pas souhaité être renouvelé dans ses fonctions à la tête de la fédération des écomusées et des musées de société. **Marc Goujard**, directeur de l'écomusée de Fourmies-Trélon (Nord), se trouve donc aujourd'hui responsable de ce réseau qui rassemble au travers de ses 130 adhérents près de deux cents institutions muséales.

La fédération des écomusées et des musées de société vient d'ailleurs d'annoncer avec une dizaine d'autres associations, la création de la COFAC (coordination des fédérations et associations culturelles).

Marc Goujard se fixe comme objectif d'actualiser le projet de la fédération pour que soient mieux prises en compte les évolutions de l'environnement des musées. Ces dernières sont à ses yeux des outils essentiels pour assurer à la fois la cohérence des actions et une réelle mutualisation des ressources pouvant garantir le transfert de compétences indispensable à une professionnalisation accrue des personnels. Enfin pour le nouveau président, les brutalités racistes inadmissibles qui ont eu lieu récemment au Musée dauphinois en relation avec une exposition sur l'immigration algérienne à Grenoble nous rappellent douloureusement que « nos musées ont un rôle éminent à jouer pour aider la société à porter un regard critique sur elle-même. »

EXPOSITION

Écritures du Maroc

Jusqu'au 31 mars 2000

Centre des archives d'outre-mer

Cette exposition évoque la littérature marocaine dans toute sa diversité : littérature de langue arabe populaire et moderne, littérature de langue française coloniale et marocaine.

Une seconde partie est consacrée au domaine berbère. Elle est illustrée par un thème privilégié : *la langue et la littérature traditionnelles*, à travers la présentation du fonds de l'érudit Arsène Roux, éminent linguiste qui a voué sa vie à la littérature arabo-berbère.

Renseignements :

Centre des archives d'outre-mer
29 chemin du Moulin Detesta
13090 Aix-en-Provence
Téléphone : 04.42.93.38.50.

DÉVELOPPEMENT CINÉMATOGRAPHIQUE

Une convention signée

en Provence-Alpes-Côte d'Azur

La direction régionale des affaires culturelles, le centre national de la cinématographie et le conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur viennent de signer une convention de développement cinématographique et audiovisuel.

Représentant un engagement financier de 3,1 MF, elle comporte quatre objectifs :

- Le lancement de l'opération *Lycéens au cinéma* coordonnée par l'association Cinémas du sud ; déjà 2500 lycéens inscrits et 33 lycées participants
- La mise en place du pôle régional d'éducation et de formation au cinéma, à l'audiovisuel et au multimédia par l'Institut de l'image d'Aix-en-Provence et l'association Alhambra ciné Marseille
- La mise en place d'un dispositif d'aide à la création et à la production pour les courts métrages de fiction et les documentaires (longs et courts), doté d'une enveloppe de 1,5 MF
- Le renforcement de la commission régionale du film pour l'aide, l'accueil et le développement des tournages.

Renseignements :

DRAC PACA, 04.42.16.19.00

COLLOQUE

Médiation de l'art contemporain

2 et 3 mars 2000

Bibliothèque nationale de France,
site François Mitterrand

Ces 2 journées de réflexion sont consacrées aux perspectives européennes pour l'enseignement et l'éducation artistique. L'objectif est de favoriser une plus grande cohésion culturelle dans l'Europe de demain. Les intervenants du colloque, Européens ou non, analyseront et confronteront les pratiques d'éducation artistiques novatrices et les expériences pédagogiques et éducatives menées dans les musées et institutions d'art contemporain de leur pays.

Organisé par la Galerie nationale du Jeu de Paume, avec le soutien de la Commission européenne et du ministère de la culture.

Renseignements :

Galerie nationale du Jeu de Paume,
Delphine Christophe, 01.47.03.12.41.
Télécopie : 01.40.20.07.93



Gérard Métoudi. Photo Franck Fleury

NOMINATION

GÉRARD MÉTOUDI

est nommé directeur de cabinet de Catherine Trautmann. Conseiller référendaire à la Cour des comptes, il occupait depuis 1998 les fonctions de directeur général de la Cité des sciences et de l'industrie de la Villette.

**RÉORGANISATION DE L'ÉQUIPE
CHARGÉE DES MÉDIAS
AU CABINET
DE CATHERINE TRAUTMANN**

Catherine Smadja, jusqu'alors conseillère technique chargée de l'audiovisuel au cabinet de la ministre de la culture et de la communication, vient de quitter ses fonctions pour rejoindre le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie. A la suite de ce départ, l'équipe médias du cabinet est désormais organisée de la façon suivante : **Bernard Montanier** est conseiller de la ministre pour le secteur des médias

Olivier Courson conseiller technique en charge de l'audiovisuel et du cinéma

Isabelle de Silva conseillère technique pour la presse écrite et la radio

Alain Giffard conseiller technique en charge des nouvelles technologies et de la société de l'information.

CATHERINE TRAUTMANN ANNONCE UNE PREMIÈRE VAGUE DE NOMINATIONS DANS LES THÉÂTRES



De gauche à droite : Catherine Anne, Gilberte Tsai, Catherine Trautmann, José Montalvo et Dominique Pitoiset. (Absente de la photo, la nouvelle directrice du Manège à Reims : Stéphanie Aubin.) © Franck Fleury

Catherine Trautmann vient de dévoiler le nom des successeurs de Jérôme Savary au Théâtre national de Chaillot : Dominique Pitoiset, metteur en scène et José Montalvo, chorégraphe, seront chargés de donner à ce lieu une nouvelle identité, entre danse et théâtre. D'autres nominations ont été confirmées : Gilberte Tsai au Théâtre des jeunes années de Montreuil et Catherine Anne au Théâtre de l'Est parisien ; Francis Huster, quant à lui, prendra la tête du Théâtre du Rond-Point ; et Stéphanie Aubin a été nommée, il y a quelques semaines, directrice du Manège à Reims. Rappelant que 24 nominations étaient prévues dans les théâtres d'ici la fin de l'année 2000, elle en a profité, au cours d'une conférence de presse, pour revenir sur les règles qui président à ces nominations. Extraits du discours.

Les scènes publiques n'ont pas toutes le même statut et le pouvoir de nomination du ministre ne s'exerce pas de la même façon selon les cas.

En ce qui concerne les théâtres nationaux, la responsabilité du ministre est pleine et entière. Les procédures de nomination sont également à sa discrétion. Pour ma part, cela ne

m'empêche nullement d'écouter les avis et les suggestions des uns et des autres mais ensuite, il faut trancher et le faire à temps.

Pour les centres dramatiques nationaux, la ministre et ses services ne sont pas seuls en cause. Les collectivités locales, qui cofinancent ces théâtres, ont également leur mot à dire. Il y a donc une nécessaire concertation qui peut prendre du temps et c'est finalement le ministre qui nomme.

Dans le cas des scènes nationales et des centres chorégraphiques, ce sont les associations de gestion qui proposent, la ministre étant appelée à agréer ce choix.

Pardonnez-moi ce rappel, mais ignorer ces nuances peut conduire à des erreurs d'interprétation et faire prendre pour de l'indécision ou, à l'inverse, de l'autoritarisme, ce qui n'est que l'exercice normal d'une responsabilité.

**Les dates d'échéance
des contrats**

Il faut tenir compte du rythme des saisons de programmation (septembre à juillet) qui ne correspond pas au rythme de l'année civile, seule période de référence en matière budgétaire.

Dans le cas des théâtres nationaux, dont le budget relève entièrement de la responsabilité de l'Etat, j'ai décidé de privilégier le rythme de la programmation. Les nominations iront donc de juillet à juillet. Une réforme en ce sens du statut des théâtres nationaux est en cours. Pour les centres dramatiques et les scènes nationales, la responsabilité budgétaire incombe au directeur. Il me paraît donc très difficile de faire chevaucher sur un même exercice budgétaire deux responsables différents. C'est la raison pour laquelle les contrats seront calés sur l'année civile mais avec l'engagement de prévenir le sortant éventuel neuf mois à l'avance et de désigner son successeur au moins six mois avant le début de sa prise de responsabilité.

Renouveler sans sanctionner

Comment faire pour qu'un changement ne soit pas interprété automatiquement comme une sanction ? A relire vos articles depuis 20 ans, je ne crois pas qu'il existe de recettes miracles

>> Je voudrais donc seulement préciser ma propre façon de procéder. Mon premier souci est d'assurer un nécessaire renouvellement sans pour autant exclure ou sanctionner.

>> Mon deuxième souci est de constituer des équipes qui ont véritablement envie de travailler ensemble.

>> Et le troisième, qui n'est pas le moindre, est de trouver une cohérence entre les artistes et le lieu où ils sont censés travailler.

C'est dans cet esprit que je viens de nommer José Montalvo et Dominique Pitoiset à la direction du Théâtre national de Chaillot.

APRÈS LA TEMPÊTE...

Estimer les dégâts, débloquer les crédits, procéder aux réparations

Les deux tempêtes des 26 et 27 décembre 1999 ont fortement endommagé le patrimoine culturel français. Monuments, musées, parcs, jardins, cirques... la ministre de la culture et de la communication a demandé à ses services de se mobiliser pour parvenir dans les plus brefs délais à une évaluation précise des dommages. La participation de l'Etat à la réparation des dommages causés aux monuments et sites appartenant aux collectivités locales ou aux propriétaires privés s'élèvera à 200 MF. Quant aux dommages causés aux monuments appartenant à l'Etat, ils sont estimés à près de 600 MF.

Ile-de-France : le parc de Versailles durement touché

Si les bâtiments ont - fort heureusement - dans la plupart des cas été épargnés, les parcs entourant certains établissements ont, en revanche, tous beaucoup soufferts. Ainsi, à Fontainebleau, 800 arbres ont été perdus dans le grand parc et dans le jardin anglais.

Les châteaux de Versailles et de Trianon, le musée national des arts d'Afrique et d'Océanie et les châteaux de Malmaison et de Bois-Préau figurent parmi les établissements qui ont connu les dégâts les plus importants.

A Versailles, le château lui-même a été touché (certaines plaques de plomb du toit ont été arrachées et plusieurs portes-fenêtres ont explosé sous la force du vent), mais c'est surtout le parc qui a terriblement souffert. Ce sont au total plus de 10 000 arbres qui ont été mis à bas ou cassés par la tempête dans le grand parc et principalement dans le secteur du Hameau de la Reine. Parmi eux figurent de très nombreux arbres anciens de grande valeur : un tulipier de Virginie du Hameau de la Reine planté en 1783, deux juniperus de Virginie contemporains de la création du jardin, un magnifique pin de Corse planté, à la demande de Napoléon, près du temple de l'Amour. Tous ces arbres seront abattus... et de nouveaux arbres seront plantés. Mais, souligne Alain Baraton, jardinier en chef de Trianon et du grand parc de Versailles, « il faudra plus d'un siècle pour que le parc retrouve l'aspect que nous lui connaissions il y a encore quelques semaines. »

Au musée national des arts d'Afrique et d'Océanie, des fenêtres ont été enfoncées et de nombreuses verrières, cassées ; des plaques de plomb, zinc et cuivre ont été arrachées aux quatre points cardinaux de la toiture et des coupes, sur la terrasse, ont été décoiffées des plaques de plomb assurant leur étanchéité. Ces dégâts ont entraîné la fermeture du musée et, dès le jeudi 30 décembre, une entreprise de couverture est intervenue pour rabattre, lorsque cela était possible, les plaques de plomb ou, lorsque cela ne l'était pas, couvrir de polyanne. Ces travaux d'urgence avaient pour objectif de permettre de rouvrir le musée aussi vite que possible dans des conditions satisfaisantes de sécurité aussi bien pour les collections que pour le public. Mais des

travaux de réparation définitifs devront être rapidement entrepris par le service national des travaux (SNT).

Dans les châteaux de Malmaison et de Bois-Préau, de nombreux arbres ont été abattus par la tempête (314 arbres dans le parc de Bois-Préau et 35 dans le parc de Malmaison) et les bâtiments eux-mêmes ont été touchés. A Bois-Préau, la couverture en zinc du château a été éventrée, ainsi que celle de l'Orangerie, qui abrite une antenne du service de restauration des musées de France. A Malmaison, les murs de clôture ont été très sérieusement endommagés. Des travaux d'urgence ont été immédiatement entrepris pour mettre les bâtiments hors d'eau. Ils devront être suivis aussi rapidement que possible par des travaux définitifs.

A Paris, six pinacles de la cathédrale Notre-Dame se sont écroulés, perçant des trous béants dans les terrasses sous-jacentes. Un angle de la sacristie s'est effondré, et des échafaudages doivent être reconsolidés. La couverture du Panthéon a été fortement endommagée.

De nombreux monuments endommagés en région

Le nombre de monuments endommagés est très important tant dans le patrimoine de l'Etat que dans celui des collectivités ou des propriétaires privés. Les principaux dommages concernent en premier lieu les couvertures et les espaces boisés. Pour ne citer que quelques exemples :

En Alsace, au Château du Haut-Koenigsbourg, les couvertures, notamment celles du Grand Bastion et du bastion de l'Etoile ont subi les principaux dommages. Des cheminées ont été gravement endommagées, des volets et châssis de fenêtres ont été arrachés, des vitres brisées... Les arbres du domaine ont beaucoup souffert.

En Aquitaine, dans la Cathédrale Saint-André de Bordeaux, deux pinacles provenant de la flèche nord-ouest se sont effondrés, entraînant la détérioration d'éléments de sculpture et de la couverture de la nef. Deux pinacles de la tour Pey-Berland, accolée à la cathédrale et pesant chacun plus de 100 kilos, ont été arrachés.

Dans le Centre, les couvertures d'ardoise du donjon et des ailes du château de Chambord ont été endommagées. Des pierres et fragments de sculptures, et notamment le fleuron du dôme de l'escalier François 1^{er} sont tombés. Des vitraux et cheminées du pavillon Dieudonné ont également subi d'importants dégâts. 70 arbres ont été arrachés.

La région Champagne-Ardenne a été particulièrement touchée. On peut mentionner la cathédrale de Troyes, dont des verrières doivent être déposées en urgence.

Dans la région du Languedoc-Roussillon, déjà touchée par les inondations du mois de novembre, parmi les nombreux dommages,



Catherine Trautmann à Champs-sur-Marne. © DR



© Jean-Louis Macault. Angeli

Des enfants, privés d'école à cause des intempéries, ont pu assister, avec Catherine Trautmann, au tournage de scènes de l'œuvre de Victor Hugo *Les misérables*, adaptée pour la télévision par Josée Dayan, avec Gérard Depardieu et Michel Duchaussoy. Le tournage a lieu à Champs-sur-Marne.

on peut signaler que le faitage de la nef de la cathédrale de Limoges a été arraché sur une douzaine de mètres.

En Basse-Normandie, abbaye du Mont-Saint-Michel (Manche) : les couvertures des transepts et de la nef de l'abbatiale ont été endommagées, de même que les maçonneries et les vitraux. Deux pinacles de pierre se sont effondrés sur la couverture du chœur, dégradant les bas de pente et les charpentes. Des chutes d'arbres et dégâts collatéraux sont également à déplorer.

L'un des quatre clochetons métalliques encadrant la flèche de la cathédrale de Rouen s'est effondré sur les couvertures, les charpentes et les voûtes du chœur. Un pinacle haut de la tour de Beurre est également tombé, brisant une des gargouilles. Les travaux de restauration de l'ensemble des dommages devraient atteindre une quarantaine de millions de francs.

Dans le domaine national de Compiègne (Picardie), une cheminée du palais s'est effondrée ; on recense également des dégâts sur les couvertures et les vitreries. Une cheminée monumentale du grand théâtre impérial s'est également effondrée, endommageant une toiture. 200 arbres sont tombés ou dangereux.

En Charente-Maritime, la presque totalité des édifices classés ou inscrits auraient subi des désordres en toiture. La verrière de la gare de la Rochelle (édifice inscrit à l'inventaire supplémentaire) est tombée, et dans la même ville, la tour Saint-Nicolas a perdu des mâchicoulis.

Des dons pour la restauration des monuments historiques de l'État peuvent être adressés à la

Fondation de France

40 avenue Hoche, 75008 Paris

sur le fonds *Mon Patrimoine* (numéro de compte 50 0 374)

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Il est recommandé aux élus et propriétaires privés qui désirent obtenir des renseignements complémentaires de s'adresser en priorité à l'architecte des bâtiments de France de leur département.

Pour la conduite des travaux, s'ils désirent conserver la maîtrise d'ouvrage, ils doivent adresser une demande de subvention à la direction régionale des affaires culturelles dont ils relèvent.

Au cas où ils souhaiteraient déléguer la maîtrise d'ouvrage à l'Etat, ils s'acquitteront de leur participation (dont le montant de l'indemnité versée par les compagnies d'assurances) sous la forme d'un fonds de concours à l'Etat.

Il faut rappeler que dans les cas des monuments inscrits, la maîtrise d'ouvrage est en principe assurée par le propriétaire. Les parcs et jardins classés et inscrits relèvent des mêmes procédures que les bâtiments.

Renseignements : 01.40.15.87.62

7 MF D'AIDES D'URGENCE POUR LES CIRQUES

Grands ou petits, en Ile-de-France et dans les autres régions, tous les chapiteaux, ou presque, ont été détruits ou très sérieusement endommagés. Catherine Trautmann a annoncé aux présidents des trois syndicats professionnels des arts du cirque sa décision d'attribuer une première mesure d'urgence de 7 MF, et ce, dans l'attente d'une estimation complète des préjudices subis. Ces moyens ont été prélevés sur les crédits alloués aux festivités de l'an 2000. Catherine Trautmann a également invité les maires à assurer, pendant une année, aux cirques sinistrés par la tempête, la gratuité du droit de place, dès la reprise de leur exploitation. Par ailleurs, elle a demandé aux autorités en charge de la sécurité de mettre en œuvre rapidement les procédures d'homologation des matériels réparés ou de remplacement. Les organismes en charge du recouvrement des charges sociales dues par ces cirques ont été sollicités par la ministre afin que soient accordés le report et l'étalement du paiement de ces charges à l'échéance du 15 janvier.

ZAZIVILLETTE**16 chantiers artistiques pour les enfants et leurs parents****Toute l'année 2000**

Les Zazivillette sont accessibles à tous les enfants entre un et dix ans, obligatoirement accompagnés d'un adulte.

Il y en a deux sortes : les Croq'Tout et les Echapatout. Les CROQ'TOUT sont payants et ont pour but de faire découvrir aux enfants et à leurs parents des concerts, des expositions, des spectacles parmi les manifestations programmées par le Parc de la Villette. Certains Croq'Tout dits « en coulisses » se déroulent pendant les répétitions des artistes.

Les ECHAPATOUT, gratuits et sans réservation, sont de véritables performances artistiques qui se déroulent en extérieur, sur le mode d'explorations ludiques du Parc de la Villette. Ainsi, le 23 janvier, 500 enfants et autant d'adultes planteront 4000 moulins à vents sur le Parc de la Villette.

Programme détaillé :

Téléphone : 01.40.03.75.47

Renseignements et réservations :

Téléphone : 01.40.03.75.75

EXPOSITION**Concours Cognacq-Jay****Jusqu'au 26 mars à Paris**

L'Institut français d'architecture présente les résultats du concours lancé par la Fondation Cognacq-Jay en septembre 1999 pour la rénovation de l'hôpital Cognacq-Jay.

Les propositions des cinq équipes retenues sont exposées.

Elles devaient concilier des préoccupations relatives à l'humanité du lieu (soins de suite, soins palliatifs et institut médico-éducatif) et à l'efficacité des équipes médicales.

Le lauréat de la consultation est l'architecte japonais Toyo Ito qui réalisera ainsi sa première œuvre en France.

Renseignements :

IFA

6 bis rue de Tournon, 75006 Paris

Téléphone : 01.46.33.90.36.

Télécopie : 01.46.33.02.11

Communication

LE PROJET DE LOI SUR L'AUDIOVISUEL DEVANT LE SÉNAT

Le Sénat a examiné du 18 au 26 janvier, le projet de loi sur l'audiovisuel présenté par Catherine Trautmann et adopté en première lecture par l'Assemblée nationale en mai dernier.

Les dispositions essentielles de la loi ont été validées par les sénateurs, notamment la constitution du groupe France Télévision, la réduction de la durée de la publicité sur les chaînes publiques et sa compensation par le remboursement intégral par l'Etat des exonérations de redevance décidées pour des motifs sociaux, ou l'allongement à 5 ans du mandat des dirigeants des sociétés publiques de l'audiovisuel.

Le Sénat a également adopté l'amendement proposé par Catherine Trautmann précisant la place spécifique d'Arte au sein de l'audiovisuel public.

Arte ne fera pas partie**de la holding France-Télévision**

Afin de dissiper les malentendus soulevés par le rattachement de La Cinquième-Arte au groupe « France Télévision », le gouvernement a décidé de dissocier la société française constitutive d'Arte de la holding. En revanche, La Cinquième, en tant que télévision publique ayant notamment des finalités éducatives, fera bien partie du groupe France-Télévision.

Le lancement du numérique hertzien

Les sénateurs ont également étoffé les articles d'ores et déjà prévu pour préciser les conditions de la mise en œuvre de la diffusion numérique hertzienne. La série de mesures qu'ils ont votée sera complétée du côté du gouvernement, lors de la deuxième lecture à l'Assemblée nationale, par des amendements

élaborés notamment à partir du rapport que vient de remettre Raphaël Hadas-Lebel à Catherine Trautmann, sa commanditaire. Ce rapport est consultable et téléchargeable sur le site internet du ministère de la culture : www.culture.gouv.fr.

Le gouvernement a également soutenu l'amendement présenté par le sénateur J. Pelchat pour moduler les quotas de chansons francophones imposés aux radiodiffuseurs. Depuis 1994 les radios doivent diffuser 40% de chansons francophones et, sur ce quota, 20% de nouveaux talents. Ce quota pivot demeure, mais il est assoupli à 60% de chansons françaises dont 10% de nouveaux talents ou productions (par exemple pour les radios qui valorisent un aspect patrimonial), et à 35% avec 25% de nouveaux talents et 10% de nouvelles productions (par exemple pour les radios qui veulent favoriser la jeune création).

Nomination des présidents de chaînes publiques

En revanche, le gouvernement s'est opposé à de nombreux amendements notamment ceux concernant les modalités de nominations des dirigeants de l'audiovisuel public ainsi que sur la limitation de fait du pouvoir de régulation et de l'autorité du CSA.

Cet amendement prévoit de confier au CSA une première sélection de noms (au moins deux), à charge ensuite pour le gouvernement de choisir parmi eux le futur patron de la future holding qui regrouperait les

chaînes de télévision publique.

Catherine Trautmann a dénoncé cette mesure dans laquelle elle voit un retour « au cordon ombilical entre l'exécutif et les chaînes publiques. La nomination par le CSA est une garantie de pluralisme et d'impartialité du secteur public. »

Sur ce point essentiel comme sur d'autres, le gouvernement demandera aux députés lors de la seconde lecture prévue fin février, de revenir sur le vote de la majorité au Sénat.

Dossier :

Les grandes priorités du ministère pour l'an 2000

Dans une récente conférence de presse, Catherine Trautmann a résumé les trois objectifs essentiels qu'elle s'était fixés :

- >> soutenir la création et notamment la jeune création
- >> faire droit à la diversité des styles, des genres, des expressions qui correspondent à la diversité des attentes des publics
- >> faciliter l'accès des publics aux œuvres culturelles

C'est autour de ces objectifs et en s'appuyant sur les moyens donnés par la loi de finances 2000 que les directions qui constituent le ministère ont précisé leur programme d'action.

LA PRÉSIDENTE DE L'UNION EUROPÉENNE AU DEUXIÈME SEMESTRE 2000

La France assurera à partir du 1^{er} juillet 2000 la présidence de l'Union européenne pour six mois. A ce titre, Catherine Trautmann présidera le Conseil des ministres de la culture : elle déterminera l'ordre du jour des travaux du Conseil et sera l'interlocutrice privilégiée de la Commissaire européenne en charge de la culture et de l'éducation et du Président de la Commission *culture* du Parlement européen. En accord avec le Premier ministre, la ministre a fixé 3 grandes priorités à la présidence française : adapter le cadre juridique des services de la société de l'information, mettre en place des programmes ambitieux en faveur de l'audiovisuel et de la culture, et donner à l'Union et à ses membres les moyens de mener une politique volontariste dans les domaines culture et audiovisuel.

Adapter le cadre juridique des services de la société de l'information

La France se donnera pour objectif de faire progresser plusieurs textes importants, actuellement en cours de discussion en particulier :

- le projet de directive sur les droits d'auteurs et droits voisins dans la société de l'information ;
- les suites législatives du Livre vert sur la convergence et du Livre vert sur la lutte contre la contrefaçon et la piraterie ;
- le projet de directive relative au commerce électronique.

La France veillera particulièrement à l'application du principe de « neutralité technolo-

gique », en vertu duquel le mode de transmission d'un service ou d'un bien n'en affecte en rien la nature. Parallèlement, la France militera en faveur de la mise en œuvre de programmes de soutien au contenu multimédia, soit dans le cadre de INFO 2000 (qui est arrivé à échéance fin 1999, mais que la Commission européenne envisage de relancer), soit dans le cadre de MEDIA PLUS.

Mettre en place des programmes ambitieux en faveur de l'audiovisuel et de la culture

La négociation du nouveau programme MEDIA PLUS en faveur de l'audiovisuel européen vient tout juste de commencer. La France souhaite faire aboutir ce dossier avant la fin de l'année. Son objectif est que MEDIA PLUS soit davantage centré que son prédécesseur MEDIA II sur la distribution des films au sein de l'Europe des Quinze, et sur l'exportation des films européens dans le reste du monde.

En matière d'art et de culture, le Conseil et le Parlement européen adopteront vers le mois de février le programme CULTURE 2000, doté de 167 millions d'euros pour cinq ans (2000-2004).

Parallèlement au lancement des premiers appels d'offre, la France concentrera ses efforts sur les obstacles juridiques et techniques qui freinent encore la mobilité des professionnels et des étudiants de ce secteur. Un premier rapport de

la Commission sur cette question devrait être discuté sous notre présidence.

Donner à l'Union et à ses membres les moyens de mener une politique culturelle et audiovisuelle volontariste

La Conférence intergouvernementale constituera un moment important de l'année 2000. Cette conférence aura pour mission de réformer le Traité fondateur de l'Union en vue de l'adhésion prochaine de nouveaux Etats. A cette occasion la France proposera que l'article 151 du traité (action culturelle de l'Union) soit modifié de façon à ce que les décisions du Conseil soient prises à la majorité qualifiée, et non plus à l'unanimité. Ceci donnera à l'Europe les moyens d'une politique plus volontariste.

Pour accompagner ces différentes négociations, la France organisera tout au long du second semestre 2000 des colloques et rencontres d'experts et d'intellectuels, dont le programme est en cours d'élaboration. Parmi les thèmes retenus figurent par exemple *l'économie du livre dans l'espace culturel européen, le rôle de la qualité architecturale dans l'aménagement du cadre de vie urbain*.

Enfin, une réunion informelle des ministres européens de la culture sera organisée les 6 et 7 juillet à Lille, afin de préparer le Conseil des ministres du 23 novembre 2000.

ARCHITECTURE ET PATRIMOINE

LA VILLE

La direction de l'architecture et du patrimoine oriente plus particulièrement en 2000 ses missions et ses principales actions autour du thème de la ville. Rappeler le lien fondateur existant, aux sources de la *polis*, entre la culture, l'architecture et la cité contribue à instaurer une nouvelle pratique de l'architecture et du patrimoine qui redonne aux Français la maîtrise de leur cadre de vie.

Identification du patrimoine et projet de loi sur l'archéologie

La tâche d'identification du patrimoine national par les services de l'archéologie, de l'ethnologie et de l'inventaire, est poursuivie. Elle sera en particulier marquée par la présentation au Parlement du projet de loi relatif à l'archéologie préventive où les services de l'Etat verront leurs missions de prescripteur, d'évaluation et de contrôle, leur rôle d'approbation du responsable scientifique des différentes opérations confortés (première lecture à l'Assemblée nationale à partir du 22 février).

Des programmes de restauration

D'importants programmes de restauration ont été prévus, notamment sur les châteaux de Versailles et de Vincennes (donjon), les cathédrales de Beauvais et d'Amiens, ainsi que le lancement d'un plan pour la sauvegarde du patrimoine antique en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Dependamment la programmation de la direction de l'architecture et du patrimoine est actuellement revue en fonction des dommages causés par les tempêtes des 26 et 28 décembre. La programmation définitive prendra en compte en priorité les urgences.

La ville du prochain millénaire

Le patrimoine ne s'envisage pas en dehors de son contexte bâti urbain. La politique de l'architecture relève donc de la volonté de concilier mémoire et projet, comme du passage d'une politique de l'objet à une politique des espaces. Cette politique sera en particulier marquée par

l'élaboration de la loi *Renouvellement et solidarité urbaine*. La mise en place des conventions de ville traduit la nécessité d'une réflexion commune de la direction de l'architecture et du patrimoine et des élus sur les enjeux urbains tels qu'ils émergent actuellement (problèmes liés aux entrées des villes, à la recontextualisation ou à la restructuration en zone protégée ou non...)

L'architecture comme médiateur civique

La meilleure visibilité des métiers et savoir-faire liés au patrimoine et à l'architecture, les liens de l'architecture avec les autres formes de création sont des priorités. La future Cité de l'architecture et du patrimoine à Chaillot constituera à terme le nœud d'un réseau de rencontres spécifiques. Le réseau de diffusion de l'architecture se met en place également autour de deux événements comme *Mutations 2000* à Arc en Rêve à Bordeaux, et *Urbalab* à Orléans. Le réseau s'étendra à des établissements dont la diffusion de l'architecture ne constitue pas la mission première (Maisons de la culture, musées, Centres d'art contemporain...), tandis qu'une expérience d'inscription de l'architecture dans les différents champs de la création contemporaine (écriture, photographie, philosophie...) sera développée dans les écoles d'architecture. La réforme de la loi sur l'architecture souhaite inciter la profession à élaborer un nouveau rôle social pour l'architecte, véritable médiateur civique, en étendant notamment son champ d'intervention et les conditions d'exercice de son métier.

La dimension internationale de la question de la ville sera également prise en compte. La France mettra à profit la présidence de l'Union européenne qu'elle exercera au second semestre pour promouvoir une politique de l'architecture et du patrimoine à l'échelle européenne.

CINÉMA

DES RÉFORMES EN PERSPECTIVE : DISTRIBUTION, ART ET ESSAI...

Chargé de mettre en œuvre la politique de soutien aux industries du cinéma et de l'audiovisuel, le CNC se doit également de préparer les évolutions nécessaires pour faire face aux transformations rapides des conditions de production et de création des œuvres. A la demande de Catherine Trautmann, le CNC interviendra prioritairement sur quelques grands domaines.

Le rapport sur la distribution cinématographique

Daniel Goudineau, directeur général adjoint du CNC, après une large consultation des professionnels concernés, vient de rendre un rapport afin de proposer des mesures susceptibles d'améliorer l'équilibre économique de l'activité des distributeurs et de renforcer les moyens de promotion des films français.

Réforme du fonds d'aide à l'édition du multimédia

Le CNC doit faire des propositions sur la réforme du système d'aide actuel afin de faciliter la production de contenus culturels sur internet. Une aide supplémentaire de 50 MF sera consacrée aux contenus culturels en ligne. Les nouvelles mesures seront annoncées au MILIA, le 15 février par la ministre.

Réforme du court métrage

Le CNC a entamé depuis 10 mois une concertation avec les profession-

nels sur la situation générale du secteur de la production de films de court métrage en vue de proposer une réforme visant à améliorer son mode de financement, ses conditions de diffusion et à simplifier son cadre administratif et réglementaire. Le premier volet de la réforme portant sur les mécanismes d'aide à la production est prêt et a été annoncé à l'occasion du festival de Clermont-Ferrand.

La Maison du Cinéma :

Elle sera installée dans le parc de Bercy à Paris, dans un bâtiment conçu par l'architecte Frank O. Gehry, face à la Bibliothèque nationale de France. Riche d'une des plus grandes collections de films du monde couvrant toute l'histoire du cinéma, mais aussi ouverte sur l'actualité, la Maison du cinéma sera un lieu de référence de la culture cinématographique d'hier et d'aujourd'hui. Elle ouvrira ses portes dans deux ans. D'ici là, plusieurs expositions seront proposées par l'association de préfiguration.

Autres dossiers prioritaires

Le CNC participera à la rédaction des décrets d'application de la loi sur l'audiovisuelle qui sera adoptée avant la fin du 1^{er} semestre. Il continuera sa mission pour faciliter un accord entre les opérateurs de bouquets satellites et les organisations professionnelles du cinéma. Il suivra également deux dossiers très sensibles pour la diffusion en salles des films, celui de l'autorisation des multiplexes et celui de la réforme des circuits Arts et essai.

MUSÉES

ACCUEIL DES PUBLICS ET GRANDS TRAVAUX

Politique des publics

La DMF continue d'inscrire sa politique dans le cadre de l'élargissement de l'accès à la culture. Les expositions *d'intérêt national* dans les musées classés et contrôlés continueront à être soutenues : le budget du Fonds qui a été créé dans ce but, l'année dernière, a été doublé : 4 MF en 2000 (2 MF en 1999). La mise en œuvre d'une politique des publics innovante, liée à l'exposition, constitue l'un des critères d'attribution du label.

Grands travaux

- Le musée national des Arts et Traditions populaires va devenir le musée des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée et s'installer à Marseille. Il s'agit là d'une opération à long terme (l'ouverture du nouvel établissement est prévue en 2007), mais très emblématique d'une réflexion et d'une politique visant à mieux définir et à mieux assurer l'insertion des musées dans leur environnement d'une part, et dans la société en général d'autre part.
- L'architecte du futur musée du quai Branly dédié aux « arts premiers » (Jean Nouvel) a été choisi et le travail sur les collections a commencé. Les travaux de construction de l'établissement - dont l'ouverture au public est prévue pour le début de l'année 2004 - commenceront dans les premiers mois de 2001.
- La direction des musées de France va continuer à accompagner, en 2000, l'effort des collectivités territoriales, en inscrivant son action dans un souci constant d'aménagement culturel du territoire. 130 MF ont été inscrits pour cette année contre 112 MF en 1999. Ils seront affectés soit à la rénovation de musées anciens (musée des Beaux-Arts d'Angers, musée Granet à Aix-en-Provence, musée Gadagne à Lyon, musée du Château des ducs de Bretagne à Nantes, musée Toulouse-Lautrec à Albi, musée Fenaille à Rodez, musée d'Art et d'Industrie de Saint-Etienne), soit à la création de nouveaux établissements (musée du Temps à Besançon, musée de l'image à Epinal, Nouvel équipement culturel (NEC) à Rennes).

Collections

La politique d'acquisition de trésors nationaux par l'Etat va se poursuivre. La mise en œuvre de cette politique devrait être facilitée par la réforme de la loi de 1992 sur la circulation des œuvres d'art, qui est actuellement discutée au Parlement.

LIVRE ET LECTURE

DÉFENSE DU PRIX UNIQUE DU LIVRE ET DÉMOCRATISATION

Une politique européenne

L'action du ministère dans le domaine du livre sera dominée par la défense au niveau européen, des mécanismes de régulation propres à ce secteur, qui peuvent être affectés par une remise en cause du prix unique du livre et le développement du commerce électronique. Organisé à l'initiative de la présidence française de l'Union, avec l'appui des professionnels français, un forum des acteurs européens du livre représentera une étape importante de cette mobilisation à Strasbourg les 29 et 30 septembre 2000.

La décentralisation

La politique de décentralisation des pratiques culturelles trouvera une traduction privilégiée dans la montée en charge du programme des contrats *villes-lecture* lancé en 1998 pour favoriser une approche globale du livre et de la lecture à l'échelon local ; la création de nouveaux relais livres en milieu rural ; l'encouragement des pratiques artistiques permettant la rencontre entre les écrivains et les jeunes ; l'accompagnement en région des manifestations littéraires organisées dans le cadre des opérations nationales *le Printemps des poètes* et *Lire en fête* ; le soutien apporté aux collectivités et associations qui entendent attribuer aux jeunes des bons d'achat de livres. En outre, une aide accrue sera apportée à la formation des emplois-jeunes, médiateurs du livre et médiateurs des nouvelles technologies de l'information.

Un crédit exceptionnel de 96 MF viendra compléter la deuxième partie du concours particulier pour les bibliothèques municipales, au sein de la dotation générale de décentralisation afin de soutenir plus de 300 opérations de construction et d'extension. Seront également aidées à ce titre les opérations d'informatisation et de numérisation, qui contribuent à la mise en réseau des établissements documentaires et à la valorisation du patrimoine écrit. Alors que va s'achever en 2000-2001 la réalisation du programme des douze bibliothèques municipales à vocation régionale (BMVR), la réforme des mécanismes d'aide à l'équipement, mais aussi au fonctionnement des bibliothèques sera au cœur des réflexions conduites pour la préparation du projet de loi sur les bibliothèques. Enfin le ministère continuera à exercer son rôle de soutien et d'orientation à l'égard de la BNF, au moment où celle-ci préparera son projet d'établissement, comme de la BPI, qui après sa réouverture offre des collections renouvelées à un public dont il importe de garantir la diversité.

MUSIQUE, DANSE, THÉÂTRE ET SPECTACLES

ENCOURAGER LA CRÉATION ET LA DIFFUSION

La DMFDT poursuivra et développera la politique de relance du spectacle vivant, dans le cadre défini par la charte des missions de service public pour le spectacle vivant. Les axes prioritaires de son action s'articulent autour des objectifs suivants :

Renforcer la vitalité de la création par

- une aide prioritaire aux compagnies dramatiques et chorégraphiques
- une relance de la politique en faveur de l'écriture et de la création
- le développement des formes d'expression nouvelles (musiques actuelles, avec la poursuite du pro-

gramme des scènes de musiques actuelles (SMAC) - chanson et jazz - cirque et arts de la rue)- le soutien aux réseaux de diffusion et de création (nouveau programme de scènes conventionnées - scènes nationales - centres dramatiques nationaux - opéras et orchestres - musique ancienne et baroque)
- un effort accru pour la formation professionnelle dans les domaines de la musique (cefedem), du cirque, et du théâtre

Encourager la démocratisation culturelle, par

- le développement de l'éducation

artistique, avec notamment la mise en œuvre de la *Charte de l'enseignement artistique spécialisé en musique, danse et théâtre* qui équilibre l'enseignement de la musique, de la danse et du théâtre- le développement de la pratique des amateurs
- l'élargissement des publics, notamment par des mesures tarifaires

Développer les équipements

- restructuration et aménagement d'un certain nombre de lieux (Cargo à Grenoble, Scène nationale de Nantes, etc.)
- rénovation des établissements d'enseignement

- aménagement des lieux de fabrication

Conforter l'environnement juridique, économique et social du spectacle vivant

- par des mesures telles que :
- l'application de la réforme de l'ordonnance de 45
 - l'adaptation du régime des droits aux nouveaux supports numériques
 - l'élaboration d'un schéma directeur de la formation professionnelle (musique, danse, théâtre, cirque...)

Poursuivre et améliorer la déconcentration en renforçant les relations avec les DRAC et en développant les systèmes d'information.

ARCHIVES AU SERVICE DE L'HISTOIRE ET DE LA MÉMOIRE

Le passage à l'an 2000 est ressenti comme un symbole fort de modernité et d'espoir ; mais il ne signifie pas que nous devons couper nos racines. Ce sont au contraire les liens qui nous unissent avec le passé qui nous aident à nous situer dans le temps, et à bénéficier de toutes les opportunités que l'approche du nouveau millénaire représente.

La réforme de la loi de 1979

Le grand chantier de la réforme de la loi de 1979 sur les archives, qui a fortement progressé en 1999, et qui doit déboucher, dès le début de l'année 2000, sur le dépôt d'un texte devant le Parlement, revêt une signification forte en rappelant que tout citoyen doit pouvoir avoir accès aux archives publiques et en simplifiant les modalités de cet accès.

La politique d'archivage

La relance vigoureuse de la politique d'archivage, au delà de ses aspects purement administratifs et techniques, vise un objectif essentiel : veiller à ce que les documents qui matérialiseront la trace que nous laisserons de notre passage dans l'histoire, ne soient pas dispersés ou perdus.

Modernisation technologique

En 2000, la direction des archives de France poursuivra son effort de modernisation technologique, en particulier dans le domaine de la numérisation et des réseaux. L'archivage des données électroniques, grand défi du XXI^e siècle pour l'institution, donnera lieu à des journées d'études internationales au début de 2001.

Tous ces dossiers amèneront des questions sur l'organisation, les méthodes, les moyens. En répondant à ces questions, c'est la mutation en profondeur de cette administration qu'il s'agit de poursuivre, pour montrer qu'elle est toujours en mesure de répondre aux exigences de son temps.

ARTS PLASTIQUES SENSIBILISATION ET FORMATION DES PUBLICS

La charte des missions de service public pour les institutions d'art contemporain
 Celle-ci définit un nouveau cadre de relations avec les institutions d'art contemporain pour valoriser leurs missions de service public et sera rendue publique en 2000. Elle réaffirme le devoir de l'Etat et de ses partenaires de garantir par leur action en faveur des arts plastiques, la liberté de création, et d'offrir au public, les conditions optimales d'accès à la pratique et à la connaissance de l'art contemporain.

Des moyens nouveaux

Des moyens nouveaux ont été affectés à la diffusion dans le budget 2000. 3 MF supplémentaires ont été attribués aux Frac et aux centres d'art qui constituent des outils essentiels de sensibilisation et formation des publics à travers une activité régulière d'exposition, d'édition, d'initiatives à caractère pédagogique. 2 MF ont été consac-

rés à la création d'un nouveau vecteur d'initiation et de diffusion : le *Centre dédié à la jeune création* qui ouvrira ses portes en septembre 2000, au Palais de Tokyo à Paris. Outre l'octroi de moyens financiers supplémentaires la DAP, afin de permettre de nouvelles avancées sur la voie de la démocratisation culturelle, encourage vivement un certain nombre d'initiatives : renforcement des liens entre les DRAC et les partenaires relais du terrain, mise en place de réseaux entre les Frac, centres d'art et écoles, etc.

L'enseignement

Une priorité est donnée aux établissements d'enseignement au travers de moyens supplémentaires (+14MF en 2000) et d'une meilleure prise en compte du statut de l'étudiant. Désormais tout étudiant d'école d'art bénéficiera de conditions d'octroi de bourses semblables à celui entrant dans un cursus dispensé par le

ministère de l'éducation nationale.

Le soutien aux artistes

La DAP renforcera sa politique d'aide à la création en s'efforçant de compléter les dispositifs existants en particulier par une meilleure prise en compte de l'importance de l'utilisation des nouvelles technologies et par l'élaboration de soutiens plus collectifs. Par ailleurs la mise en place d'un centre de ressources permettra aux artistes de s'informer de leurs droits, de leurs obligations et de l'ensemble des données concernant l'exercice de leur vie professionnelle.

La réorganisation

2000 est ainsi l'année de la mise en place d'une nouvelle organisation interne de la délégation qui répond aux nouvelles orientations de la politique définie. Elle s'accompagne d'une réforme du Centre national des arts plastiques.

DÉVELOPPEMENT ET ACTION TERRITORIALE ENSEIGNEMENT ET FORMATION

Le développement des politiques territoriales et des nouveaux partenariats

L'année 2000 est la première année de mise en œuvre des orientations retenues dans les nouveaux contrats de plan Etat-Régions. De nouvelles formes de contractualisation seront développées dans le cadre des contrats de pays, contrats de ville, d'agglomération...

Ces partenariats, plus centrés sur les publics viseront à mieux répondre à une demande sociale de culture en évolution. C'est avec les collectivités, mais aussi les fédérations d'éducation populaire que ces nouvelles formes d'intervention vont voir le jour.

L'éducation artistique et culturelle

- mise en place d'ateliers d'expression artistique
- soutien aux activités culturelles et artistiques créées dans le cadre des contrats éducatifs, locaux

- organisation dans les écoles primaires d'un enseignement musical grâce à l'intervention des écoles de musique, de danse et d'art dramatique
- introduction dans les cursus scolaires d'une éducation à l'image
- développement de la formation artistique et culturelle des enseignants des IUFM, des étudiants à l'université.

Le multimédia, l'audiovisuel

Afin de prévenir l'apparition d'une société de l'information à 2 vitesses les actions de sensibilisation et de formation des publics à l'utilisation des nouvelles technologies seront renforcées. Le programme des Espaces culture multimédia sera accompagné d'un plan de formation à l'intention des responsables. Parallèlement un effort sera fait pour concrétiser l'action du ministère dans le domaine de l'éducation à l'image, de la formation du téléspectateur.

Dans cette perspective, le partenariat avec les stations régionales de France 3 sera développé. Des services éducatifs chargés d'établir des liens avec les enseignants et les élèves pourront être créés et des projets de collaboration visant à rapprocher les professionnels de la culture de ceux de l'audiovisuel public seront lancés.

Le soutien aux centres de ressources pour les amateurs

- lieux-ressources pour les pratiques amateurs
- projets susceptibles d'entraîner le rapprochement des amateurs et des professionnels
- espaces « intermédiaires » faisant une large place à la pluridisciplinarité favorisant la mixité des publics et les échanges entre pratiques artistiques et cultures différentes.

Un programme de soutien à ces nouveaux lieux est engagé en 2000.

Art contemporain

GINA PANE, UNE ARTISTE DANS LE CORPS ENSEIGNANT



Photo extraite de l'action *Little journey* (1978). © Françoise Masson

Gina Pane enseigna de 1975 à 1990, date de sa disparition, à l'École supérieure des beaux-arts du Mans. Elle s'était déjà fait connaître et reconnaître en tant qu'artiste et son nom apparaissait très étroitement associé au mouvement de l'Art corporel. En décidant d'enseigner, elle optait pour un engagement nouveau. Aujourd'hui, Servane Zanotti, directrice de l'École des beaux-arts du Mans, lui consacre une exposition dont elle a confié le commissariat à Anne Tronche, critique d'art. Elle s'explique sur les liens singuliers qu'a développés Gina Pane avec l'enseignement artistique.

Exposition jusqu'au 4 mars 2000

Renseignements :

École supérieure des beaux-arts
28, avenue Rostov-sur-le-Don
72000 Le Mans
Téléphone : 02 43 47 38 53
www.bxarts.ville-lemans.fr

Lettre d'information : Dans quel contexte Gina Pane a-t-elle été engagée à l'École supérieure des beaux-arts du Mans ?

Servane Zanotti : Dans les années 70, sous l'impulsion d'Alexandre Bonnier, inspecteur principal de l'enseignement artistique, l'enseignement dans les écoles d'art fait l'objet d'une réforme. Elles font désormais appel, pour leur équipe pédagogique, à de jeunes artistes ayant une pratique contemporaine et d'envergure internationale : on se met à considérer l'enseignement sous un angle davantage prospectif. Des artistes en constante recherche personnelle sont mieux à même d'amener les étudiants à découvrir et mettre en œuvre leur propre processus artistique. C'est dans ce contexte que Gina Pane a été engagée.

LI : Quelle était la particularité de l'enseignement de Gina Pane ?

SZ : Elle était attachée tout particulièrement au décroisement des pratiques artistiques diverses et son approche a participé pleinement à cette évolution de l'enseignement. Comme elle l'a écrit, elle souhaitait fonder son enseignement non pas sur le discours mais, au contraire, sur « la prise de conscience de la réalité scientifique vécue, sur l'expérimentation à partir d'une thématique » qui permettent aux étudiants de s'approprier un médium et d'exercer leur créativité.

Elle avait pour principe de ne pas interférer dans le développement des potentialités artistiques de chaque étudiant, ce qui est fondamental. Je ne dis pas que c'est Gina Pane qui a institué cela, mais sa méthode rejoignait parfaitement la réflexion pédagogique qui se mettait en place à l'époque.

LI : Elle a été recrutée sur un poste de peinture alors qu'elle était déjà connue comme artiste d'art corporel, engagée dans la pratique de la performance.

SZ : Justement, elle a vraiment travaillé comme professeur de peinture et avait fait du concept « peinture » le thème central de sa réflexion et de sa théorisation. Beaucoup d'étudiants faisaient de la peinture quand elle était là. Elle ne les décourageait pas d'en faire sous prétexte qu'elle-même faisait autre chose, au contraire. Elle était très cultivée et avait cette position idéale qui comprend une connaissance à la fois de l'histoire de l'art et de la peinture, et de la scène contemporaine.

LI : Vous parlez dans votre introduction au catalogue de l'héritage pédagogique de l'enseignement de Gina Pane.

SZ : Quand je suis arrivée à l'école, je me suis trouvée en phase avec les idées qu'elle y avait développées. En effet, aujourd'hui encore, l'école est là pour apprendre aux étudiants à structurer leur pensée, mais ne doit pas leur imposer ou même leur proposer un modèle. La pensée de Gina Pane sur la pédagogie a maintenant 20 ans et demeure pleinement actuelle. C'est pourquoi il m'a semblé important d'éditer un catalogue où des témoignages de ses années d'enseignement prennent une place importante.

TÉLÉVISION NUMÉRIQUE

Les conclusions du rapport de Raphaël Hadas-Lebel

En mai dernier, Catherine Trautmann, en association avec le secrétaire d'Etat à l'industrie, a annoncé le lancement d'une large consultation des acteurs concernés par la numérisation des réseaux terrestres de télévision : dans un questionnaire élaboré en association avec le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, la ministre a sollicité en juin 1999 l'avis de quelque 300 membres et représentants du secteur audiovisuel, de la presse écrite, des télécommunications, des collectivités locales et du monde associatif. Un forum de discussion en ligne sur internet a également été ouvert.

A la suite de cette consultation, Raphaël Hadas-Lebel s'est vu confier la présidence d'un groupe de travail chargé de procéder au dépouillement des diverses contributions et d'élaborer des recommandations. Il vient de remettre son rapport à la ministre. En voici les principales conclusions.

CONCLUSIONS ET PROPOSITIONS

La numérisation de la diffusion terrestre : une évolution inéluctable et porteuse de progrès

- La numérisation de la diffusion terrestre semble aujourd'hui inéluctable du fait de la forte croissance de la demande des consommateurs à laquelle il est impossible de répondre par les techniques analogiques. La numérisation peut ainsi donner accès à une trentaine de programmes contre 6 en analogique, avec une meilleure qualité d'image.

Pour les entreprises audiovisuelles, la numérisation devrait entraîner une forte réduction des coûts de la diffusion. Pour les industriels de l'électronique grand public, elle peut offrir de nouveaux marchés pour la production d'équipements de réception des signaux numériques. De leur côté, les producteurs de programmes audiovisuels et cinématographiques devraient trouver dans la multiplication de l'offre de programmes de nouvelles perspectives de développement.

- La mise en place de la télévision numérique hertzienne devra se faire dans un souci de complémentarité avec les offres par câble ou satellite. En effet, les sociétés TPS et Canalsatellite ont procédé à de lourds investissements pour mettre en place leur réseau. Il convient donc de veiller à ne pas les déstabiliser.

- Il est peu probable que les télévisions numériques hertziennes puissent limiter leurs ressources à la redevance et à la publicité. On pourrait donc envisager qu'en complément de l'offre en clair, elle propose des programmes et des services à péage, pour les foyers qui ne peuvent ou ne veulent pas s'abonner aux offres plus complètes proposées par le câble et le satellite, tout en veillant à ne pas déstabiliser l'économie de chacun de ces supports.

- Sur une période aussi longue de transition, il faut tenir compte des évolutions technologiques qui peuvent survenir. Les pouvoirs

publics doivent offrir à ce nouveau mode de diffusion un cadre juridique minimal suffisamment souple pour lui donner toutes ses chances de développement.

Un élargissement de l'offre de programmes

- La numérisation de la diffusion de la télévision terrestre doit permettre le développement d'un secteur nouveau de télévision locale : des télévisions locales commerciales dont l'économie est assurée par la publicité ; des télévisions associatives dont les ressources publicitaires seront limitées. La loi devrait donc autoriser les associations à se porter candidates à des télévisions hertziennes locales. Un certain nombre de mesures devront être envisagées afin d'alléger les coûts pour ces chaînes : regroupement des programmes locaux sur des canaux partagés, accès des seules télévisions locales à la publicité locale...

- L'élargissement de l'offre implique une meilleure information des téléspectateurs sur cette offre. On peut envisager la constitution d'un guide électronique de programmes que le téléspectateur pourrait consulter sur son téléviseur. La loi devrait mentionner cette fonction d'éditeur de guide de programmes, commune à l'ensemble des bouquets et financée par une contribution obligatoire des éditeurs présents sur le numérique terrestre.

- La diffusion intégrale et simultanée en numérique des chaînes actuellement diffusées en terrestre (le « simulcast ») est indispensable pour permettre aux téléspectateurs ayant acquis des équipements de réception numérique d'avoir accès à leurs programmes actuels, avec les avantages liés à la diffusion numérique.

- Il est essentiel qu'une partie des programmes des chaînes numériques soit accessible en clair : c'est un moyen de favoriser l'équipement des ménages.

- La télévision publique doit être présente, de la même façon que les chaînes privées, sous la forme d'une diffusion intégrale et simultanée de ses programmes actuels. Elle doit aussi profiter du numérique terrestre pour affirmer ses missions de service public. Dans ces conditions, il importe que le législateur précise les missions de service public qu'il entend assigner au secteur public pour sa diffusion numérique terrestre et en prévoit les financements. Pour préserver la souplesse de gestion de la télévision publique, le législateur pourrait déléguer au gouvernement l'approbation de la création de nouvelles chaînes et la fixation de leur cahier des charges.

Adaptation du cadre juridique

- Les modalités d'attribution de la ressource : le CSA conserve son rôle de régulation à la fois sur le contenu diffusé et sur le support. Les critères d'attribution retenus par la loi du 30 septembre 1986 sur la communication audiovisuelle restent pertinents : pluralisme, expérience acquise, financement... Il serait souhaitable que la déli-

vance de nouvelles autorisations par le CSA permette de garantir la présence majoritaire de programmes en clair et de favoriser l'entrée de nouveaux éditeurs, ainsi que des programmes de télévisions locales.

- La loi pourrait fixer la durée d'autorisation à 10 ans ; 5 ans étant un minimum pour envisager des retours sur investissements. Les autorisations pourraient être ensuite renouvelables pour une période de 5 ans.
- Le maintien du dispositif anti-concentration (loi du 30 septembre 1986) est nécessaire pour préserver le pluralisme des courants d'expression. Toutefois, ses règles peuvent être atténuées par rapport à celles édictées pour un paysage audiovisuel comprenant six chaînes hertziennes terrestres.
- Actuellement, Télédiffusion de France (TDF) détient un monopôle en matière de diffusion du secteur public audiovisuel. Celui-ci ne peut être appliqué en matière de numérique terrestre et doit être limité à l'analogique.
- Le CSA devrait être doté de pouvoirs de résolution des éventuels litiges qui surviendraient entre utilisateurs d'un même multiplexe.

Construire un environnement technique et économique adéquat

- Les équipements de réception : dès le démarrage commercial, les équipements de réception numérique devront être disponibles sur le marché, que ce soit le décodeur complétant le téléviseur analogique existant ou le téléviseur numérique intégré, à des prix égaux à ceux des équipements de réception analogique.

Il est tout à fait souhaitable que les téléspectateurs puissent avoir accès à plusieurs systèmes d'accès conditionnel, à partir d'un même décodeur. L'inter-opérabilité des décodeurs devra être considérée par le CSA comme un élément important d'appréciation dans le mode d'attribution des autorisations de diffusion.

- La planification détaillée des fréquences : l'Agence nationale des fréquences répertorie 107 émetteurs, 4 multiplexes couvrant 80% de la population et 2 réseaux couvrant 60% de la population. Toutefois, d'autres émetteurs peuvent être utilisés et il appartient au CSA d'opérer une planification plus fine. Ce travail pourrait prendre environ trois ans, mais un premier appel aux candidatures pour les fréquences numériques nationales, régionales ou locales sur 6 multiplexes peut être envisagé dès 2001.

COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL INTERMINISTÉRIEL

Ce groupe de travail a réuni le SJTIC et le Centre national de la cinématographie pour le ministère de la culture et de la communication, les directions du budget, de la concurrence, de la prévision et du Trésor pour le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, la direction générale des technologies de l'information et de la poste du secrétariat d'Etat à l'industrie mais aussi des représentants des autorités administratives de régulation, Conseil supérieur de l'audiovisuel et Autorité de régulation des télécommunications (ART), ainsi que de l'Agence nationale des fréquences (ANFr).

GLOSSAIRE

Analogique :

qualifie un type de codage des informations qui établit un rapport proportionnel et continu entre l'information initiale et sa représentation codée.

Multiplexe :

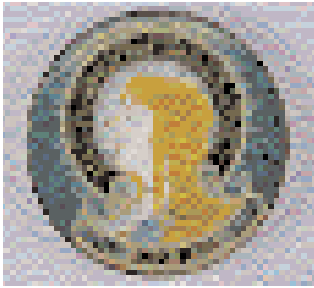
dans le contexte de la télévision numérique, le multiplexe indique un assemblage de signaux indépendants provenant de plusieurs chaînes de radio et de télévision en un seul signal composite. Une fois assemblée, le signal composite est transmis dans le réseau sur une fréquence unique propre à ce multiplexe.

Numérique :

s'applique au codage sous forme de nombres (succession de 0 et de 1) d'un signal analogique. Les techniques numériques ont d'abord été utilisées en informatique et les premières transmissions en mode numérique se sont faites sur les données, puis sur la voix et le son et enfin sur l'image.

Télévision numérique :

type de télévision où les signaux sont traités sous une forme numérique, d'un bout à l'autre de la chaîne de l'image, du capteur de la caméra jusqu'au récepteur du téléspectateur.



Louis Marchal, Keller et Guérin. Assiettes
Jeanne d'Arc 1899. Faïence de Lunéville.
© Lunéville, musée municipal du château

EXPOSITION

Metz... Nancy, Nancy... Metz : une histoire de frontières

Jusqu'au 12 mars 2000

Entre 1871 et 1918, la frontière imposée par l'Allemagne, sépare la Lorraine en deux entités : Metz et la quasi-totalité de la Moselle, regroupées avec l'Alsace dans le Reichsland d'ElsassLothringen ; et Nancy, cœur de la « petite patrie », et nouvelle marche de la France... Mais malgré la frontière, la vie circule et une histoire commune, encore peu connue, s'écrit. La littérature, les œuvres d'art, les objets issus de la production sérielle... expriment, au-delà du choc de la rupture, la nostalgie de « l'autre » et le désir de reconstruire un destin commun.

Musées de la Cour d'Or
2, rue du Haut-Poirier - 57000 Metz.

EDITION

Salon du livre de Paris

17 >> 22 mars 2000

Le Portugal sera l'invité d'honneur du 20^e Salon du livre de Paris organisé par le Syndicat national de l'édition à la Porte de Versailles. A cette occasion, les ministères français de la culture et des affaires étrangères, et le ministère portugais de la culture invitent une quarantaine d'écrivains portugais. Pendant toute la durée du Salon, le Centre national du livre organisera avec ces écrivains des lectures et des débats.

Par ailleurs, en avant première de ce programme, un colloque présidé par Mario Soares, sur le thème *Portugal : Rêve et découvertes* sera organisé le 2 mars à la Sorbonne par le Syndicat national de l'édition.

Langue française UN NOUVEAU CONSEIL SUPERIEUR DE LA LANGUE FRANCAISE

Le Premier ministre a installé le nouveau Conseil supérieur de la langue française le 16 novembre 1999 lors d'une séance à l'Hôtel Matignon en présence de Catherine Trautmann, ministre de la culture et de la communication et de Charles Josselin, ministre délégué à la coopération et à la francophonie.

La politique linguistique de la France

Dans l'intervention qu'il a prononcée pour l'installation du Conseil supérieur, le Premier ministre a précisé les grands axes qui doivent orienter la politique linguistique de la France et inspirer les travaux du Conseil supérieur.

« Pour garantir son universalité, nous voulons ouvrir la langue française à une pleine modernité » a déclaré le Premier ministre (1). Le français doit évoluer et se moderniser par un effort de néologie et de terminologie. Il doit aussi par la féminisation répondre à l'aspiration démocratique à la parité entre femmes et hommes.

« Le français doit tenir toute sa place dans la société de l'information ». Les efforts entrepris dans ce domaine ne doivent pas se relâcher, d'autant plus que sur le plan international « l'internet est une chance sans précédent pour la francophonie ». C'est pourquoi il faut assurer la présence du français sur les réseaux, en s'appuyant notamment sur le traitement informatique du langage.

« Garantir son universalisme à la langue française, c'est

(1) Cette citation ainsi que les suivantes sont extraites de l'intervention du Premier ministre pour l'installation du Conseil supérieur de la langue française que l'on peut trouver sur le site de la DGLF :
www.dglf.culture.gouv.fr

contribuer activement à la nécessaire diversité culturelle du monde ». Cette diversité se décline au sein de l'union européenne où « la diversité linguistique est un enjeu majeur », au sein de la Francophonie dont « la diversité doit être l'esprit même » et dans le monde où le français est, après l'anglais, la langue la plus apprise.

« Notre engagement pour le plurilinguisme sera d'autant plus crédible que nous favoriserons, en France, la diversité linguistique ». Le Premier ministre a réaffirmé à cet égard que le gouvernement était bien décidé à remplir les 39 engagements qu'il avait pris en signant la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires.

Les missions du conseil supérieur

Présidé par le Premier ministre, le Conseil supérieur de la langue française a pour mission « d'étudier, dans le cadre des grandes orientations définies par le Président de la République et le Gouvernement, les questions relatives à l'usage, à l'aménagement, à l'enrichissement, à la promotion et à la diffusion de la langue française (décret n° 89-403 du 2 juin 1989, art. 2, portant création du Conseil supérieur et de la délégation générale à la langue française).

Son organisation

Les ministres de la culture, de l'éducation nationale et de la

francophonie, les secrétaires perpétuels de l'Académie française et de l'Académie des sciences et le président de la Commission générale de terminologie et de néologie sont membres de droit du Conseil. Il est composé de 19 à 25 personnalités nommées pour quatre ans par décret du Premier ministre.

Bernard Cerquiglini, directeur de l'Institut nationale de la langue française a été nommé vice-président du Conseil supérieur par décret du 10 juin 1999. Ce nouveau Conseil comprend vingt deux membres, outre les membres de droit.

La délégation générale à la langue française assure le secrétariat du Conseil supérieur.

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL SUPERIEUR

Marie-José Béguelin
Denise Bombardier
Jean-Louis Boursin
Bernard Cerquiglini
Jean-Claude Chevalier
André Chouraqui
André Danzin
Raymond Devos
Louis Gardel
Paul Germain
André Goosse
Odile Jacob
Henri Lopès
Monique Nemer
Pierre Perret
Bernard Poignant
Bernard Quemada
Jorge Semprun
Jean Stock
Agnès Touraine
Henriette Walter

BOURSES DE SÉJOUR**À LA VILLA MÉDICIS**

La Villa Médicis accueille chaque année à Rome de jeunes artistes ou chercheurs, âgés de plus de 20 ans et de moins de 35 ans, afin de leur permettre de réaliser un projet dans un contexte culturel enrichissant tout en bénéficiant de conditions exceptionnelles.

Que ce soit dans les domaines de l'architecture, des arts culinaires, des arts plastiques, du cinéma et de la télévision (écriture d'un scénario), du design (design de produit, design graphique, ainsi que tout champ de création lié au domaine de la mode), de l'histoire de l'art, de la littérature, de la musique, de la photographie, de la restauration des œuvres d'art et des monuments et de la scénographie, les candidats doivent remettre leur dossier administratif entre le 13 et le 24/03/00 inclus, puis leur dossier artistique entre le 10 et le 14/04/00 inclus.

Renseignements

Clarisse Toumaniantz / Magali Fradin
Délégation aux arts plastiques
Académie de France à Rome
27, avenue de l'Opéra - 75001 Paris
téléphone : 01.40.15.73.00

EXPOSITION**Le collectif « SÈche » expose**

Jusqu'au 31 juin 2000

Trois étudiantes de l'École nationale supérieure des beaux-arts ont imaginé un parcours ludique et temporel au Forum St Eustache. Des artistes sont invités, successivement, à concevoir des boutiques qui sont autant d'expositions: les robes de mariée, la poste, la laverie, l'hôtel, etc. Tous ces éléments empruntant les différentes identités citadines des commerces construisent peu à peu une histoire, un destin. En alternance avec les boutiques, des « zones grises » d'exposition accueillent une œuvre qui participe d'une façon ou d'une autre à cette histoire.

Galerie du Forum Saint-Eustache

1 rue Montmartre

75001 Paris

Téléphone : 01.42.33.28.29

LE PRINTEMPS DES MUSÉES AURA LIEU LE 2 AVRIL

Comment naît une affiche ?



Julien Malland/ENSAD pour la DMF

L'édition 2000 du *Printemps des musées* aura lieu le 2 avril.

Thème retenu :

l'identité européenne.

Ce jour là, les musées de France, nationaux et territoriaux, seront gratuits et organiseront des opérations communes pour faire connaître leurs collections autour du thème de l'identité européenne.

La direction des musées de France et l'École nationale supérieure des arts décoratifs ont collaboré pour la création du visuel de l'édition 2000 de l'opération *Le printemps des musées*. Le partenariat établi entre la DMF et l'ENSAD avait pour objectif de permettre à la DMF de profiter du vivier de création que constituent les élèves de l'ENSAD tout en offrant à ces derniers l'occasion d'acquérir une première expérience professionnelle dans leur secteur de création appliqué à la communication institutionnelle.

Les projets présentés par les élèves de 3^e et 4^e années du département *Illustration* devaient tenir compte des grands objectifs de l'opération dont le thème est, cette année, *Les musées et l'Europe* : inciter le grand public à découvrir un patrimoine de proximité qu'il n'a pas forcément l'habitude de fréquenter, montrer la diversité et la richesse de l'Europe à travers les collections des musées, illustrer l'identité d'un patrimoine européen commun, afficher la collaboration entre les pays à travers l'échange d'œuvres...

Ils devaient en outre être déclinables sur toute une série de supports, allant de l'affiche 118x175 à la carte postale, sans perdre de leur impact.

Une phase de présélection des projets a eu lieu en novembre 1999, puis, en décembre, une phase de sélection. Quatre projets ont été retenus, chacun d'eux étant récompensé par une somme d'argent de 5000 francs à 15 000 francs pour le projet lauréat.

L'affiche lauréate a été créée par un étudiant en 4^e année, Julien Malland, qui a conçu un montage-photo répondant avec originalité et pertinence au cahier des charges. Elle a été présentée à la presse, le jeudi 6 janvier 2000, à la direction des musées de France... et nous pourrions bientôt tous la découvrir sur les murs des villes.

ENTRETIEN AVEC XAVIER PANGAUD

Responsable à l'ENSAD du département « Illustration » :

Lettre d'information : Avez-vous intégré ce travail dans l'ensemble de votre enseignement ou s'agissait-il de quelque chose d'un peu à part ?

Xavier Pangaud : Ce travail a été totalement intégré dans le cursus d'études 1999/2000 de l'école... et il était obligatoire pour les élèves de 3^e et 4^e année du département *Illustration*. Tous les élèves, suivis par plusieurs enseignants du département, ont travaillé sur ce thème et chacun d'eux a présenté, au final, un ou deux projets.

L I : Comment s'est opérée la sélection ?

X P : Il y a d'abord eu une pré-

sentation générale de l'ensemble des travaux à la mission de la communication de la DMF, au cours de laquelle une dizaine de projets ont été retenus pour finalisation. Puis un jury a sélectionné un premier projet, un deuxième, et enfin deux derniers, classés 3^e ex aequo. Le projet lauréat - qui vient d'être présenté à la presse - est celui de Julien Malland. C'est un montage-photo extrêmement séduisant... et qui répond parfaitement au cahier des charges. La notion de printemps y est fort bien exprimée ainsi que le rapprochement souhaité entre l'art des musées et la vie de tous les jours.

L I : Les élèves ont-ils été intéressés par ce travail ? Et comment jugez-vous l'ensemble des travaux réalisés ?

X P : Le moins que l'on puisse dire est que les élèves n'ont pas boudé l'occasion qui leur était offerte d'avoir une première expérience professionnelle. Quant à la qualité d'ensemble des projets, je crois qu'elle est bonne. La direction des musées de France a été particulièrement sensible à la diversité des créations qui lui ont été proposées... et il est vrai que, d'un élève à l'autre, c'est tout le registre du domaine graphique, qui a été couvert par nos élèves.

MONUMENTS NATIONAUX

Accueil des publics handicapés



Palais Jacques-Cœur à Bourges.
© Anne-Marie Lafay

La Caisse nationale des monuments historiques et des sites reçoit chaque année plus de neuf millions de visiteurs, et elle accorde une attention toute particulière aux besoins des publics spécifiques que sont les personnes handicapées, les personnes hospitalisées et les personnes à grande fatigabilité. Pour que tous les publics puissent profiter au maximum de notre patrimoine historique.

La Caisse a organisé le 14 décembre dernier avec l'association Cemaforre, centre national de ressource « loisirs et culture pour tous », une journée d'information et de réflexion sur les solutions mises en œuvre pour les publics handicapés : aménagements, formation des personnels, visites et produits d'accompagnement adaptés aux différents handicaps étaient au programme de cette session... Cette préoccupation répond pleinement aux souhaits de démocratisation culturelle de Catherine Trautmann, en rendant possible l'accès aux monuments du patrimoine national à tous ceux qui éprouvent des difficultés pour les aborder. Cette journée s'est tenue au château de Champs-sur-Marne, lequel a élaboré, comme beaucoup d'autres châteaux, des outils pour le public handicapé visuel et pour les enfants soignés au service pédiatrique de l'hôpital de Lagny.

Deux grandes orientations ont été recensées : les problèmes d'aménagement et de conception des bâtiments d'un côté, et les problèmes afférents aux diverses actions menées par les châteaux pour tenter de réduire les difficultés que subissent les personnes pour la jouissance des lieux.

En matière d'aménagements, les personnels de la Caisse nationale sont associés à des architectes des bâtiments de France ainsi qu'à des prestataires spécialisés, dans une réflexion sur l'accessibilité de ses monuments pour tous les handicaps. Ces prestataires réalisent des études et des expertises (état des lieux sur l'accessibilité du château du Haut-Koenigsbourg), assurent la relecture des projets de réaménagements (château de Chambord, Conciergerie) et interviennent directement lors de la mise en œuvre des programmes de maîtrise d'ouvrage (Carnac).

Des actions d'information et de sensibilisation, des sessions de formation sont, par ailleurs, régulièrement proposées aux personnels de la Caisse nationale. Ces formations traitent de l'approche du handicap, des qualités relationnelles à développer, des approches multisensorielles, des aides techniques, des réalisations pilotes dans le domaine « patrimoine-handicap », de la communication avec le milieu du handicap et de la stratégie de mise en œuvre et de développement des projets. Administrateurs, conservateurs, animateurs du patrimoine, conférenciers et agents d'accueil concepteurs d'initiatives pilotes sont partie prenante pour la réussite et pour la dynamique de cette politique.

Adaptation des visites habituellement proposées

Certaines spécificités des publics rencontrés n'impliquent qu'une légère adaptation des produits d'accueil ou activités habituellement proposés, d'autres nécessitent la mise en œuvre de services et d'aides spécifiques.

>> pour le public sourd, des intervenants culturels, agréés par la Caisse nationale, et eux-mêmes sourds, proposent des activités culturelles en langue des signes, française et internationale, dans l'en-

semble des monuments nationaux.

>> des visites tactiles peuvent être organisées dans plusieurs monuments. Les agents prenant en charge ces visites ont une connaissance des objets pouvant être touchés par des personnes aveugles (mobilier, décors sculptés, tapisseries, etc). Ils ont à leur disposition des carnets de visite (en braille, relief et gros caractères) des supports audios ou encore des « malles pédagogiques » adaptées.

>> l'organisation de visites pour le public handicapé mental repose avant tout sur une connaissance des pré-acquis et des capacités d'apprentissage des futurs visiteurs. La Caisse nationale mène à cet effet une action de partenariat avec des associations et des institutions d'accueil. Cette démarche induit la mise en place de cycles de visites permettant un suivi détaillé du projet par les deux partenaires.

>> dans le cadre du dispositif « château accueil » des visites sont proposées aux enfants hospitalisés ; elles donnent parallèlement lieu à des activités culturelles : sensibilisation aux techniques de la restauration à Pierrefonds (Centre hospitalier Laënnec de Creil), travail sur les chinoiseries XVIII^e à Champs-sur-Marne (Hôpital de Lagny), expression plastique sur les thèmes du Château et de l'eau à Azay-le-Rideau (CHU de Tours)... Ce dispositif s'inscrit dans le cadre plus large du programme *Culture à l'hôpital*, conçu par la délégation au développement et à l'action territoriale, qui entend favoriser par la création de jumelages entre des équipements culturels et des hôpitaux d'une même région, et avec la participation d'artistes professionnels, la rencontre entre deux milieux, artistique et médical, afin qu'ils participent, à la qualité de l'environnement.

Aides spécifiques pour ces publics

Les aides pour l'accès aux activités culturelles sont conçues, dans la mesure du possible, dans un souci « d'accessibilité pour tous ». Les outils réalisés doivent rester attrayants et utilisables pour le tout public tout en respectant et en prenant en compte les divers handicaps.

>> Que ce soit une **maquette d'intérieur**, esthétique, fidèle, avec un certain niveau de détails, mais fragile et sous cloche, ou une maquette didactique, souvent en bois, démontable, pour mieux comprendre la répartition des volumes intérieurs, les circulations, l'évolution dans le temps du monument, avec un certain degré de fragilité et de lecture tactile, les maquettes sont toujours des outils très appréciés par le tout public et les personnes handicapées lors des visites (commentées ou libres) et lors d'animations d'ateliers du patrimoine.

>> Les **supports audios** peuvent se présenter sous la forme de commentaires pré-enregistrés ou de bandes-son contenant des bruitages ou de la musique. Ils permettent de porter l'attention du public sur des dimensions sensorielles et ludiques nouvelles. Ces

RENSEIGNEMENTS :

Caisse nationale des monuments historiques et des sites
Mission de la visite, cellule publics handicapés
Claude Godard
Téléphone : 01.44.61.21.26
Télécopie : 01.44.61.20.53

PROGRAMME CULTURE À L'HÔPITAL

Patrice Marie
Téléphone : 01.40.15.78.57

supports peuvent être corrélés à l'utilisation d'audioguides pour la visite ou de systèmes audios amplifiés lors d'animations d'ateliers du patrimoine. Plusieurs monuments disposent d'audioguides équipés d'une signalétique braille.

>> Le **cahier de visite** est un document accessible au tout public. Il est un support aux visites libres, aux visites commentées et à certains ateliers du patrimoine. Il contient des éléments écrits (gros caractères, braille), des planches graphiques en relief (élévations, plans au sol, décors sculptés etc) et peut être accompagné d'un support audio. Ces cahiers sont proposés en prêt à l'ensemble des visiteurs dès leur arrivée sur le site. Ils peuvent être mis à disposition de groupes organisés et servir de support à la préparation d'une visite.

>> La **notice de visite adaptée**, remise gratuitement à l'arrivée sur le site, est un support de visite destiné à l'ensemble des visiteurs éprouvant des difficultés de lecture (personnes âgées, personnes handicapées auditives, visuelles et personnes handicapées mentales). Ce document, en gros caractères et adapté dans son contenu à ces types de visiteurs, s'inspire des notices de visite « tout public » présentes dans tous les monuments nationaux.

>> C'est au Château du Haut-Koenigsbourg que voit le jour la première vidéo destinée aux personnes à mobilité réduite. Cette vidéo présente une visite guidée du château, filmée en conditions réelles. Les personnes à grande fatigabilité ou en fauteuil roulant, pour lesquelles la majeure partie du site reste inaccessible, peuvent ainsi visionner ce film dans un lieu accessible au sein du château et découvrir de façon animée l'histoire et l'intérieur du monument.

>> Le **fauteuil roulant** sert aux visiteurs pris de malaises (personnes à grande fatigabilité lors de journées de grande affluence, femmes enceintes, ...) qui peuvent ainsi facilement être pris en charge et transportés. Plus étroit que le fauteuil personnel, adapté à la configuration du circuit visite, il permet au visiteur en fauteuil d'accéder aux lieux qui lui resteraient autrement inaccessibles.

Ces différentes modalités de visites peuvent être coordonnées par un *référént*. Une vingtaine de monuments nationaux disposent déjà d'un référént pour l'accueil des publics spécifiques. Il est à même de fournir l'information nécessaire (accessibilité du site et différents services adaptés proposés) auprès des personnes handicapées, des associations ou des structures d'accueil spécialisées.

Un dispositif pilote est mis en place aux châteaux de Chaumont-sur-Loire, de Talcy et Fougères-sur-Bièvre : l'association Cemaforre met à disposition de ces trois monuments nationaux un membre de son personnel qui se consacre exclusivement au développement de l'accueil des publics spécifiques.

Internet

POUR UN INTERNET CITOYEN

Catherine Trautmann est intervenue, le 6 janvier dernier, au cours des rencontres de la société française en réseau à Autrans. Après avoir rappelé les mesures prises par le ministère pour développer les contenus culturels, elle a précisé dans quel état d'esprit l'Etat entendait aborder les délicats problèmes posés par la régulation du réseau.

Nous commençons seulement à entrevoir le sens des transformations profondes, caractéristiques de la société de l'information. Nous savons que la société de l'information, ce ne sera pas la société actuelle plus l'internet. L'irruption des citoyens dans les discussions sur la mondialisation nous montre que les questions propres à l'internet deviennent l'affaire de tous les citoyens.

LE CYBERESPACE ET L'ÉTAT

L'Etat doit reconnaître l'originalité du modèle du cyberspace. Le gouvernement a entrepris cette modernisation, qui fondamentalement, aboutit à démocratiser les relations de l'Etat et du citoyen. Il le fait au niveau qui est le sien, en organisant la consultation publique préparatoire au projet de loi sur la société de l'information, pilotée par le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, le ministère de la justice et le ministère de la culture et de la communication. Il le fait aussi à travers les opérations dites d'administration électronique.

En ce qui concerne le ministère de la culture et de la communication, il est le premier ministère à avoir choisi d'adopter pour son serveur la technologie LINUX et donc, le premier ministère à avoir recours aux logiciels libres. Par ailleurs, tous les agents du ministère, depuis deux ans, ont un courrier électronique et l'accès à l'internet. Tous les grands établissements publics ont un site. Tous les musées nationaux en auront un avant la fin de l'an 2000. Et toutes les bibliothèques de lecture publique seront connectées avant la fin de 2001.

ÉGALITÉ DE L'ACCÈS AU RÉSEAU : 50 MF POUR SOUTENIR LES CONTENUS

Le risque de voir une fraction non négligeable de la population concernée exclue de l'accès à l'internet est réel. L'illectronisme, c'est l'incapacité à maîtriser les technologies de l'information en tant que technologies culturelles. Souvent, c'est un nouvel handicap culturel qui s'ajoute à ceux préexistants. Pourtant, l'internet peut à l'inverse débloquer l'accès à la communication, à l'expression, à l'inventivité. En 1998, à l'occasion de la première fête de l'internet, j'annonçais la création du premier espace culture-multimédia à la Friche de la Belle de Mai à Marseille. Depuis, 130 espaces ont été ouverts au sein d'associations ou de services publics, dans tous les domaines de la vie culturelle. Cette année, le nombre d'espaces culture multimédia sera porté à 200 et leur fonctionnement en réseau sera renforcé. Nous lancerons, d'autre part, un plan « nouvelles lectures, nouvelles écritures » dans les bibliothèques publiques qui articulera la formation des personnels et la connexion des bibliothèques pour en

faire des lieux de proximité pour l'accès aux contenus culturels.

Je souhaite enfin que l'Etat soutienne de manière plus dynamique la production de contenus sur l'internet, particulièrement celle des contenus culturels. Je peux vous indiquer que, dès cette année, une enveloppe de 50 MF sera dégagée pour l'aide aux contenus sur l'internet.

L'INTERNET ET LES MÉDIAS

A l'occasion de la discussion sur le projet de loi de communication audiovisuelle, le gouvernement a accepté un amendement déposé par Patrick Bloche qui vise à supprimer la procédure de déclaration préalable des services en ligne. Cette disposition a une grande portée symbolique et politique. Elle signifie que la liberté d'expression publique de nos concitoyens n'est soumise à aucune condition préalable, à aucun contrôle a priori. Elle témoigne de la confiance du législateur dans la maturité démocratique de nos concitoyens. Si la procédure de déclaration préalable est restée lettre morte, c'est, je crois, fondamentalement parce qu'elle apparaissait contradictoire avec cette nouvelle forme de liberté d'expression.

LE RÉGIME DE RESPONSABILITÉ SUR L'INTERNET

Vous savez qu'un autre amendement de Patrick Bloche adopté par le Parlement visait à préciser le régime de responsabilité sur l'internet. En attribuant la responsabilité du message à l'auteur ou à l'éditeur, et en limitant la responsabilité des prestataires techniques, cette disposition va dans le bon sens. Je crois cependant qu'il faudra prévoir un devoir de réaction appropriée de l'hébergeur lorsqu'il a été informé du caractère éventuellement illicite d'un message.

Cette adaptation du régime des responsabilités sur l'internet fournira des assises plus solides à la régulation de l'internet. Le Premier ministre a confié à Christian Paul, député de la Nièvre, une mission de réflexion sur l'opportunité et les missions d'un organisme de co-régulation.

Pour ma part, je considère qu'un tel organisme est nécessaire pour trois raisons : parce que la loi ne peut être adaptée au rythme qui est celui des transformations technologiques ; parce que les efforts contractuels des partenaires privés sont fondamentaux mais ne suffisent pas à réguler l'internet ; enfin, parce que les opérateurs privés, les pouvoirs publics, et les internautes dans leur ensemble, ont besoin d'un espace organisé d'échange, de concertation sur toutes les questions de régulation de l'internet.

Le champ d'action d'un tel organisme me semble être la concertation, la prévention, l'élaboration de déontologies. Toutefois cet organisme ne saurait pratiquer une sorte de co-gérance d'un pouvoir pré-judiciaire, en particulier pour tout ce qui a trait à la liberté d'expression. Lorsqu'il s'agit de contenus et de comportements illicites, je crois que nous devrions éviter de confier à cet organisme des compétences qui sont celles du juge ; il pourrait, en revanche, préciser ce que doit être, selon les cas, la réaction appropriée d'un hébergeur informé d'un contenu supposé illicite.



Trencavel I. *Changement de temps Carcassonne.* © Pierrick Sorin

« CHANGEMENT DE TEMPS » Rencontre des monuments nationaux avec l'art d'aujourd'hui

Mars >> novembre 2000

La Caisse nationale des monuments historiques et des sites a choisi, pour fêter le passage à l'an 2000, de faire appel à la création contemporaine : sept artistes contemporains (Fabrice Hybert, Serge Comte, Catherine Beaugrand, Ange Leccia, Pierrick Sorin, Sarkis, Robert Wilson) rencontrent sept monuments nationaux (Arc de triomphe, site archéologique de Glanum, château de Chambord, abbaye de Cluny, château comtal de la cité de Carcassonne, Panthéon, basilique Saint-Denis). Conçues à partir de l'identité de chaque monument et d'un travail sur l'image utilisant les nouvelles technologies, les œuvres permettront à un large public de voir le patrimoine sous un jour inhabituel.

Renseignements : centre d'information des monuments nationaux, Hôtel de Sully, 62 rue Saint-Antoine 75186 Paris cedex 04.
Téléphone : 01.44.61.21.50.
Internet : www.monuments-france.fr



Fabrice Hybert. *Inconnue.com.*
Changement de temps.
Arc de triomphe. © Fabrice Hybert

EXPOSITION Trésors d'art populaire de Slovaquie

Jusqu'au 29 mai
musée national des arts
et traditions populaires

Indépendante depuis le 1^{er} janvier 1993, la Slovaquie est le plus jeune Etat d'Europe. Cette exposition permet de découvrir une Slovaquie d'avant la Slovaquie. Elle révèle le talent artistique des bergers, des paysans et des artisans qui, de la plaine danubienne aux montagnes des Carpates, ont façonné les objets du quotidien et l'architecture, ont inventé des fêtes et des modes de vie issus de la rencontre de courants culturels multiples.

Trésors d'art populaire de Slovaquie est proposée par le musée national slovaque - musée ethnographique de Martin.

Renseignements :
musée national des arts
et traditions populaires
6 avenue du Mahatma Gandhi
75116 Paris
Téléphone : 01.44.17.60.00.
Télécopie : 01.44.17.60.60

EXPOSITION Etienne-Jules Marey, le mouvement en lumière

Jusqu'au 19 mars

La récente découverte de fonds inédits dans les réserves de la Cinémathèque française, permet aujourd'hui de rendre à Marey un hommage qui précise la portée artistique et scientifique de son œuvre : plus de 50 années de recherches sur la locomotion humaine et animale, des centaines d'articles et d'ouvrages publiés, plus de 600 films réalisés bien avant l'avènement de l'industrie et du spectacle cinématographiques et toutes sortes d'appareils inventés pour

« reculer les limites de nos sens ». Parallèlement à l'exposition organisée par la Fondation Electricité de France et la Cinémathèque française, la Maison du cinéma a ouvert un site internet www.expo-marey.com où l'on peut découvrir une visite guidée, mais aussi des parcours thématiques, une médiathèque et des films inédits.

Exposition :
Espace Electra
6 rue Récamier
75007 Paris.
Téléphone : 01.53.63.23.45

EXPOSITION Signes de la collaboration et de la résistance

9 fév >> 11 mars à Strasbourg

L'école supérieure des arts décoratifs de Strasbourg mène depuis 2 ans une recherche sur la communication visuelle et le graphisme durant l'Occupation. L'exposition qui présente le résultat de cette recherche, développe une interrogation sur les enjeux idéologiques du graphisme. Les quelque 500 images et documents rassemblés montrent combien la maîtrise de l'image était devenue un des théâtres du conflit.

Exposition présentée dans les salles de l'Aubette, place Kléber à Strasbourg.

Renseignements :
Ecole supérieure des arts décoratifs
de Strasbourg
Téléphone : 03.88.24.97.38

MUSÉE D'ORSAY Ouverture d'une salle permanente de consultation multimédia

Le musée d'Orsay et Hewlett-Packard se sont associés pour l'ouverture d'une salle permanente de consultation multimédia. Ce partenariat répond à la mission de diffusion culturelle et de formation du musée d'Orsay d'une part, et à la politique « d'entreprise citoyenne » de Hewlett-Packard d'autre part.

La nouvelle salle - qui propose douze postes de consultation en accès libre pour les visiteurs du musée - a pour objectif de répondre aux différentes attentes des publics de l'établissement : les chercheurs, qui souhaitent exploiter une matière documentaire dense ; les éducateurs, qui ont besoin de disposer d'outils pédagogiques ; les visiteurs, qui désirent s'orienter dans un lieu (le

musée) et dans une époque (le XIX^e siècle) ; les enfants, qui, sans nul doute, inventeront d'autres usages du multimédia, adaptés à leur âge et à leurs goûts. Dans un premier temps, un choix de cédérom et de photo-cd portfolios, les sites du musée d'Orsay et de Hewlett-Packard sur l'internet, et une sélection de plusieurs dizaines de sites culturels dans le monde entier sont présentés. Ces éléments seront ensuite progressivement complétés par d'autres, notamment par des productions du musée transférées sur support numérique : réalisations audiovisuelles, enregistrements de conférences, débats, cours et colloques, enregistrements de concerts...

SPECTACLE

Tokyo notes

Issu d'une collaboration entre l'auteur japonais Oriza Hirata et le metteur en scène Frédéric Fisbach, ce spectacle qui regroupe 23 comédiens se situe en 2004, dans un musée à Tokyo. Un conflit armé ravage l'Europe. Le Japon joue un rôle d'observateur. Dans le hall du musée se succèdent tour à tour les organisateurs de l'exposition et des visiteurs. Les gens parlent de la vie, du monde, de la guerre. Ce texte nous montre le regard que les Japonais peuvent porter sur nous.

1^{er} >> 19 fév.

au parc de la Villette à Paris

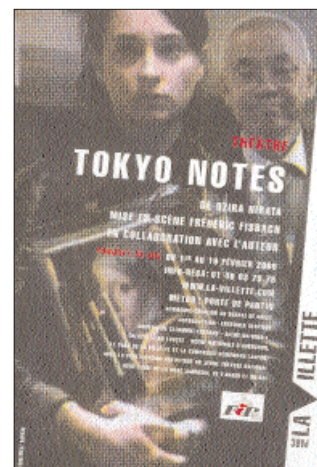
9 >> 10 mars

au théâtre Jean Lurçat
à Aubusson

13 >> 18 mars

à la Comédie
de Clermont-Ferrand

Renseignements :
Ensemble Atopique
50 Grande Rue, 78160 Marly-le-Roi
Téléphone : 01.39.73.44.12



JEAN BLAISE

« LU à Nantes ? une fabrique... d'art ! »

Le Lieu Unique a ouvert ses portes le 30 décembre dernier dans l'ancienne biscuiterie LU. Il s'affiche comme un lieu spécifiquement nantais. Scène nationale, espace de création ou lieu de vie ? Le Lieu Unique est tout cela à la fois, selon son créateur, Jean Blaise.

Lettre d'information : Pouvez-vous nous raconter l'archéologie du Lieu Unique ?

Jean Blaise : A l'origine, j'ai été appelé à Nantes pour y créer la dernière maison de la culture de type « Malraux ». C'était en 1982. Puis, après un changement de municipalité le projet a été abandonné... et pourtant, je décide de nous maintenir sur la région en créant le premier syndicat intercommunal dont la vocation est spécifiquement culturelle. De là débute une longue expérience d'itinérance. Et cette expérience nous a appris à nous adapter à la demande particulière des municipalités en fonction des publics qu'elles désirent toucher et des moyens dont elles disposent.

LI : Et c'est toujours en tant qu'itinérant que vous revenez à Nantes...

JB : De retour à Nantes en 1989, je crée un festival qui s'appelle *les Allumés* et qui est typique de ce qu'on voulait faire : faire voyager les Nantais à l'intérieur de leur propre ville ; et pour cela il fallait créer tous azimuts dans tous les lieux de la ville : on considère Nantes comme un décor ou comme un scénario de film. Mais cette expérience du nomadisme va paradoxalement

nous aider à concevoir un nouveau type de maison de la culture lorsque nous investissons en 1994 la friche industrielle de l'usine des biscuiteries LU située en plein centre-ville.



Jean Blaise. © Jacques Vincent

LI : Autour de quels axes avez-vous mené le projet de réhabilitation du lieu ?

JB : C'est avant tout un lieu nantais. Il nous fallait un lieu qui ait été habité et occupé, qui ait une personnalité et une histoire. Il nous fallait un lieu dans lequel tous les Nantais puissent se reconnaître. C'est pourquoi mon premier geste, avec Patrice Bouchain, l'architecte, a été de reconstruire la tour de l'usine à l'identique. C'est une tour purement décorative qui a été longtemps l'enseigne, la marque de fabrique de LU. Il fallait faire un lieu singulier, un lieu qui ait un fort ancrage dans la vie nantaise et un lieu qui soit très attractif pour tous. Depuis le 30 décembre, date d'inauguration, 20 000 personnes sont venues au Lieu Unique. Et nous avions fait ces choix architecturaux a priori : notre projet initial n'était pas de construire un théâtre,

comme notre raison sociale de scène nationale aurait pu nous y amener, mais de construire un abri. Nous avons le volume d'un théâtre, avec un plateau, un gradin et une cloison amovibles, mais

une fois que tous ces « accessoires » ont disparu, cette salle, cet espace, peuvent être tout ce que l'on veut, une salle de bal...

LI : Le choix de l'ancienne usine LU n'est évidemment pas vide de sens : fabrique, atelier, creuset, espace de création et même *factorywarholienne*, que représente le Lieu Unique pour vous ?

JB : Comme notre nom l'indique, on essaie de fabriquer, de produire de l'art, mais, en même temps on continue à diffuser du théâtre, des expositions. On est toujours entre les deux. Pour notre festival *Fin de siècle*, on avait commandé à Bianca Li une chorégraphie. Elle est venue, a longuement regardé la disposition de l'espace et a manifesté le désir de réaliser une chorégraphie suspendue, aérienne, avec des mobiles de Calder. Le spectacle était fait pour le lieu. De même avec le plasticien Claude Lévêque. On arrive donc avec des artistes de renom, à les faire réagir pour créer. « Lieu Unique » (la sin-

gularité) peut s'entendre aussi « Lieu Utile » (la simplicité) ou encore « Lieu Utopique » (la création). C'est un concept mixte, c'est un concept hétérogène et c'est presque un concept contradictoire. Comment faire de LU un lieu d'expérimentations, un lieu de tâtonnements et en même temps comment obtenir des œuvres exigeantes ? C'est toute la contradiction. Mais notre volonté est de faire venir le public, de réussir à le mobiliser. Pour qu'il se frotte à l'art. Qu'il vienne, non pour contempler des œuvres d'art (venir voir des expositions), mais pour participer à une sorte de jeu.

LI : Quelle est votre programmation pour les prochains mois ?

JB : Un festival de musiques électroniques à partir du mois de mars, qui doit s'appeler *Oblique lu nights* créé par Yann Farcy avec, comme but, essayer d'élargir le public de cette musique. Puis on doit réaliser une exposition sur l'école contemporaine nantaise de peinture à partir de notre excellente école des beaux-arts. Vous voyez, tout nous ramène à Nantes...

LIEU UNIQUE

Scène nationale de Nantes
association CRDC
BP 21304
44013 Nantes Cedex 1
Téléphone : 02.51.82.15.00